

Le mot du maire ____

Notre conseil municipal vient d'adopter le budget primitif 2013 de notre commune. Cet outil financier de 6 millions d'euros, quasi équivalent à celui de 2012, s'est construit sur des fondamentaux que nous nous sommes imposés :

- pas d'augmentation des « taux communaux » d'impôts ménages, inchangés depuis plus de dix ans
- maîtrise des charges de fonctionnement à qualité de service égal ou amélioré
- privilégier l'investissement en contenant l'endettement pour un programme de développement raisonné.

La météo, quant à elle fut moins raisonnable, perturbant les riverains et retardant la réception des travaux engagés.

Mais rassurons-nous, le soleil sera dans nos coeurs grâce aux belles manifestations tadennaises à venir, annoncées dans ce Taden info dont je vous souhaite une bonne et attentive lecture.

Le Maire,

Bertrand CLAUDEVILLE

Votre avis nous intéresse

Que pensez-vous de votre bulletin? Quelles sont les rubriques que vous préférez? Quels sont les sujets que vous voudriez y lire? Trouvez-vous la présentation claire et facile à lire? N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Vos réponses sont à envoyer par courrier à la Mairie, ou à déposer sur le site www.taden.fr, onglet contact. La commission communication vous remercie.

Pour le prochain bulletin prévu en novembre 2013, ne seront retenus que les articles parvenant à la Mairie au plus tard le 4 octobre 2013

Edité par la ville de TADEN

Tél: 02 96 87 63 50 - Fax: 02 96 39 86 77 taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com service.communication.taden@orange.fr

• Directeur de la publication : Sabrina PETIT - Adjointe à la communication

- Ont participé à ce numéro : Sabrina Petit, Jean-Jacques Moisan, Bernard Jamet, Françoise Boivin, Michel Hamoniaux et Alain Robert
- Photos: Jean-Jacques Moisan, Sabrina Petit et Alain Robert, Fotolia : DURIS Guillaume - Neirfy - Peshkova - Scorcom
- Création et réalisation : Agence Bleu B Thierry Eustache
- 6881-10- CN • Tirage: I 500 exemplaires

Les horaires de la mairie

Tous les **lundis** de 9h30 à 11h45 et de 13h à 19h.

Et du mardi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h.

Tél: 02 96 87 63 50 Fax: 02 96 39 86 77

e-mail: taden.mairie@wanadoo.fr Commission communication: service.communication.taden@orange.fr

Le Sommaire Le sommaire







VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire Compte-rendu Conseil Municipal État civil

Manifestations

Quel mode de garde choisir pour mon enfant ?

Noces d'or de Claudine et Claude Lallart

Le parking / engagements ENESCOM La convention ENESCOM

Le Traversain

Glissement et effondrement de terrain

La Grande Allée

Le Domaine

Salle MTL

ERDF

Vestiaires foot

Travaux parking et rue du Manoir

Passage à niveaux

Permis de construire







VIE SCOLAIRE

La vie de nos écoles





VIE CULTURELLE

Église Saint-Pierre Un Tadennais à l'honneur







VIE ASSOCIATIVE

Club de gym de Trélat-Taden
ALSS Trélat-Taden
La vie au club de l'Amitié
Exposition Taden Culture et
Patrimoine
Association Taden Animations
Association Tadennaise de pétanque

Association Taden Environnement





VIE ÉCONOMIQUE

Cordon Electronics et Sony





INFOS DIVERSES

Ouvrez les portes de votre jardin

Buvette

Le Triathlon À dimanche au canal Recensement Sécurité routière UFC - Que choisir Sortie de territoire Jobs saisonniers Victimes de

violences Assurance maladie Médailles du travail





VIE PRATIQUE

Nouveaux modes de

fonctionnement des déchetteries

Les pesticides Faire son compost Recette













N'oubliez pas notre concours des maisons fleuries en dernière page

Les Compte-rendus des réunions du conseil municipal

26 novembre 2012

¥AFFAIRE N° 01

FOURNITURE ET INSTALLATION DE BLOCS MODULAIRES POUR CRÉATION DE VESTIAIRES ET DE WC PUBLICS - ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable à la proposition émise par les membres de la commission municipale d'analyses des offres et autorisent M. le Maire à signer le marché de travaux avec la société SARL MAISONS ENVY attributaire du lot unique « Fourniture et construction d'un bâtiment modulaire – vestiaires douches du stade du bourg et wc publics aux abords du terrain des sports du bourg de TADEN », pour un montant hors taxes de 158 449,92 €.

¥AFFAIRE N° 02

FINANCES/SUBVENTIONS TENNIS CLUB TADEN-DINAN EMPLOI D'ANIMATEUR SPORTIF ANNÉE 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (17 voix pour et une abstention (M. Jacques BAUX), accepte le renouvellement pour une année de la convention tripartite ; accepte la participation financière de la commune au financement de cet emploi d'animateur sportif pour un montant annuel de 7 812,00 € pour la période du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013.

¥AFFAIRE N° 03

RÉALISATION D'UN CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES CÔTES-D'ARMOR

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer un nouveau contrat « Enfance et Jeunesse » avec la caisse d'allocations familiales des Côtes-d'Armor avec effet au 1er juillet 2012.

MAFFAIRE N° 04

TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de remplacement et de déplacement de deux mâts d'éclairage public sur la zone artisanale des Alleux à TADEN & D604, résidence le Bosquet pour un montant estimatif de 3600,00 € TTC.
- Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet remplacement de trois mâts d'éclairage public, sur la zone artisanale des Alleux à TADEN, pour un montant estimatif de 6 500,00 € TTC.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet remplacement de l'éclairage du giratoire à l'entrée du bourg de TADEN, pour un montant estimatif de 7 000,00 €TTC.

AFFAIRE N° 05

AFFAIRES FONCIÈRES OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « LA PRAIRIE »

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition d'échange foncier à l'euro symbolique, sans soulte, permettant l'alignement de la voie communale dans le cadre de l'aménagement des onze lots de l'opération de la Prairie à TADEN. Les frais d'acte notarié et de géomètre expert foncier seront pris en charge à hauteur de 50 % par chacune des parties.

MAFFAIRE N° 06

FINANCES (RASED) SUBVENTION EXERCICE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la participation au fonctionnement du RASED pour un montant total de 180,00 € correspondant à la subvention annuelle pour l'année 2012.

¥AFFAIRE N° 07

TRAVAUX - POSTE TRANSFOR-MATEUR HT P 16 LE DOMAINE & LA TOUCHE CHEVRETS

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de TADEN et ERDF pour l'intégration environnementale du poste de distribution publique d'électricité P16 après étude et choix du thème retenu par les membres de la commission des travaux.

19 février 2013

¥AFFAIRE № 01

TRAVAUX - DESSERTE EN ÉLECTRICITE – CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS À TRÉLAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'alimentation basse tension relatif à la desserte en électricité de 18 logements réalisés par DINAN CODI HABITAT à TRÉLAT en TADEN pour un montant estimatif de 19 000,00 €TTC et le projet d'éclairage public pour un montant estimatif de 2 500,00 €TTC (1^{re} phase) et 10 000 €TTC (2^e phase).

AFFAIRE N° 02

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE 18 LOGEMENTS À TRÉLAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au SDE22 la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique des 18 logements dénommés « Le Traversain » à TRÉLAT et réalisés par DINAN CODI HABITAT, pour un montant de 10 400,00 €TTC.

AFFAIRE N° 03

TRAVAUX / ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet remplacement de deux foyers d'éclairage public sur le chemin du Pont Pinet à TADEN, pour un montant estimatif de 1 200,00 €TTC et sur la zone d'activités des Alleux à TADEN, pour un montant estimatif de 1 300,00 €TTC.

MAFFAIRE N° 04

AFFAIRES GÉNÉRALES INTERCOMMUNALITÉ

Le conseil municipal, par 15 voix pour et une abstention (M. Jacques BAUX), donne un avis favorable au projet de périmètre proposé, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant fixation du périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de DINAN et de la communauté de communes du Pays d'ÉVRAN.

AFFAIRE N° 05

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal adopte le compte administratif (14 voix pour et 2 abstentions (M. le Maire et M. Jacques BAUX) pour le Budget Général et 15 voix pour et une abstention (M. Le Maire) pour le Budget annexe présenté pour l'exercice 2012.

MAFFAIRE N° 06

FINANCES COMMUNALES EXERCICE BUDGÉTAIRE 2012 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la section de fonctionnement à affecter sont les suivants :

- Budget général 678 790,41
- · Camping municipal 101 831,67

Les résultats de la section d'investissement pour les mêmes exercices sont les suivants :

- Budget général 456 604,81
- · Camping municipal 147 106,14

En conséquence et compte tenu des informations ci-dessus, il vous est proposé d'affecter les résultats comme suit à l'exercice 2013 du budget primitif (budget général de la commune et budget annexe du camping de la hallerais)

Budget

Budget général

Montant à affecter : 678 790,41 C/1068 Investissement : 500 000,00 C/002 Fonctionnement : 178 790,41

Camping municipal

Montant à affecter : 101 831,67 C/1068 Investissement : 20 000,00 C/002 Fonctionnement : 81 831,67

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats du budget général de la commune et du budget annexe du camping de la Hallerais de l'exercice 2013, conformément aux tableaux ci-dessus.

MAFFAIRE N° 07

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MANOIR ET PARKING DE LA MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au marché de travaux et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de voirie n° 01/2012 avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour un montant de travaux supplémentaires de 16 880,40 € hors taxes.

METAT CIVIL

ILS SONT NÉS...

Le 23 octobre 2012 à ST-MALO **Léo DUVAL BUNOUF**21 rue Souquet

Le 26 octobre 2012 à DINAN **Léonard PORCHERON** 25 Le Domaine

Le 10 novembre 2012 à DINAN Louann BERHAULT 18 rue de la Grande Cocagne

Le 16 novembre 2012 à DINAN
Ornella PAZZAGLIA
18 bis rue Guérault

Le 4 décembre 2012 à DINAN Loris CHOLET 14 rue de la Grande Cocagne

Le 21 décembre 2012 à ST-BRIEUC

Capucine DANJOU 8 Vildé

Le 22 décembre 2012 à DINAN Maëllie PIRON 4 rue du Pré d'Ahaut

Le 8 janvier 2013 à DINAN **Taho HERBÉ BESRET** 21 rue de la Grande Cocagne

Le 11 janvier 2013 à DINAN
Inès GANDON

26 Les Coteaux de Beauregard

Le 28 janvier 2013 à DINAN **Léna POULAIN** 46 La Grande Allée

Le 29 janvier 2013 à DINAN

Owen HARDY

15 rue Guérault

Le 3 février 2013 à DINAN Alicia BADAJOZ 44 résidence du Moulin

Le 12 février 2013 à ST-MALO

Titouan REYMOND

7 rue du Bocage

Le 12 février 2013 à ST-GRÉGOIRE Thaïs LEMOSSE CUSTODIO 25 rue du Bosquet

Le 18 février 2013 à DINAN **Emmy PEREZ** 133, rue du BocageLe 4 mars 2013 à DINAN

Mehben LEVAY SURANYI

6 Ker Saint-Fiacre

Le 5 mars 2013 à DINAN Manola GALLAND 13 La Toise



ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS...

Le 6 mars 2013 à DINAN Levy RIO

14 rue du Bosquet

Le 8 mars 2013 à DINAN **Emy GABALDON** 57 La Grande Allée

Le 17 mars 2013 à DINAN Juliette LE BONHOMME 6 rue Guérault

Le 24 mars 2013 à ST-MALO

Warren LE HELLOCO

2 Les Jardins de Trélat

Le 25 mars 2013 à DINAN Bastien LAFFORGUE 2 La Moisenie

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 21 novembre 2013 à DINAN

Jeanne RICHARD

veuve PROD'HOMME

86 Le Domaine

Le 27 novembre 2012 à DINAN Albert LE TIRANT 19 Loc Maria

Le 21 janvier 2013 à ST-BRIEUC

Daniel RENAULT

18 Les Coteaux de Beauregard

Le 27 janvier 2013 à ST-MALO

Anthony BOISSIÈRE

6 Le Val Renard

Le 9 mars 2013 à DINAN Gilberte CARREAU veuve ROUAULT 3 La Touche Chevrets

Le 15 mars 2013 à DINAN Jeannine NICOLAS épouse LACROIX 74 Le Domaine

> Le 14 avril 2013 à RENNES **Jean BELLEBON** 4 La Touche Chevret

MANIFESTATIONS 2013

Calendrier

Dimanche 26 mai TRIATHLON

CEPS Dinan Armor - Bords de Rance

Vendredi 31 mai et samedi 1er juin **TOURNOI DE FOOT**

Football - Trélat

MAFFAIRE N° 08

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX ESPACES VERTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au marché de travaux et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 05/2012 avec l'entreprise I.S.S. ESPACES VERTS pour un montant de travaux supplémentaires de 4 887,18 € hors taxes.

MAFFAIRE N° 09

AFFAIRES SCOLAIRES - MODIFI-CATION DU RYTHME SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reporter la mise en œuvre de la réforme de rythmes scolaires à la rentrée 2014.

AFFAIRE N° 10

AFFAIRES SCOLAIRES ORGANISATION SCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification du statut de l'école élémentaire de TRÉLAT par la création de l'école primaire des Forges à TRÉLAT, en complément de l'école maternelle du Moulin à TADEN.

8 avril 2013

AFFAIRE N° 01

FINANCES COMMUNALES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et le rapport de M. le Président de la commission des Finances, vote par :

14 voix pour 0 abstention 0 voix contre

les subventions communales, versées aux associations.

Le paiement de la subvention sera réalisé, sous réserve d'une demande de subvention écrite adressée à M. le Maire.

Subventions versées dans le cadre du vote du budget, aux associations communales :

ALSS Section football club	2250
Amicale laïque Ecoles Tader	า 1000
Association Tadennaise	
de pétanque	200
Baladous d'Taden (les)	400
Bowling Club de la Rance	150
Club de l'Amitié Taden	550
Entrez dans la danse	100
FNACA section locale	50
Gymnastique féminine Tade	en 400
La Note Buissonnière	100
Société de chasse Trélat	250
Taden Animation	1000
Taden Culture et Patrimoine	500
Tennis Club de Taden-Dinan	2000

MAFFAIRE N° 02

FINANCES COMMUNALES VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes ménages pour l'exercice 2013, conformément à ceux votés lors de l'exercice 2012. Fixe, à titre prévisionnel, la somme de 938 212,00 €, pour montant des impôts directs locaux à recevoir au titre de l'année 2013 et maintient les taux des impositions à :

Taxe d'habitation 11,54 %
 Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,48 %
 Taxe foncière sur les

48,82 %

¥AFFAIRE N° 03

propriétés non bâties

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013 DE LA COMMUNE ET DU CAMPING DE LA HALLERAIS

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de M. le Président de la commission des Finances, vote les budgets primitifs de l'exercice 2013 : budget général (par 15 voix pour et 1 abstention J. BAUX) et budget annexe du camping à l'unanimité qui s'équilibrent toutes sections confondues, comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent Budget	2 555 073,41	2 376 283,00
Résultat de Fonctionnement reporté		178 790,41
Total de la Section de Fonctionnement	2 555 073,41	2 555 073,41
INVESTISSEMENT	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
Crédits d'Investissement Votes au titre du présent budget	1 963 316,74	2 895 211,93
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	1 388 500,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		456 604,81
Total de la Section d'Investissement	3 351 816,74	3 351 816,74
TOTAL DU BUDGET	5 906 890,15	5 906 890,15

CAMPING DE LA HALLERAIS

CAMPING DE LA HALLERAIS		
FONCTIONNEMENT	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent Budget	656 831,67	575 000,00
Résultat de Fonctionnement reporté		81 831,67
Total de la Section de Fonctionnement	656 831,67	656 831,67
INVESTISSEMENT	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
Crédits d'Investissement Votes au titre du présent budget	252 710,84	145 604,70
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	40 000,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		147 106,14
Total de la Section d'Investissement	292 710,84	292 710,84
TOTAL DU BUDGET	949 542,51	949 542,51

MANIFESTATIONS 2013

Calendrier

Dimanche 2 juin **THÉ DANSANT** Club de l'Amitié - *Salle MTL*

Dimanche 9 juin **PÊCHERIE**

Club des chasseurs - Étang de Trélat

Samedi 22 juin FEU DE LA SAINT-JEAN Taden Animations

Dimanche 23 juin **REPAS DE FIN D'ANNÉE** Entrez dans la Danse - *Salle MTL*

> Samedi 29 juin **KERMESSE DES ÉCOLES** *Manoir de la Grande Cour*

Dimanche 7 juillet VIDE GRENIER

Taden Animations - *Manoir*Dimanche 18 août

VIDE GRENIER Taden Animations - *Manoir*

Mercredi 4 septembre
GRILLADES
Club de l'Amitié - Salle Neuville

Dimanche 29 septembre **THÉ DANSANT** Club de l'Amitié - *Salle MTL*

Lundi 14 octobre CONCOURS DE BELOTE
Club de l'Amitié - Salle Neuville

Dimanche 20 octobre REPAS CCAS Salle MTL

Samedi 2 novembre **CHOUCROUTE**Club de l'Amitié - Salle MTL

Samedi 9 novembre REPAS

Triathlon - Salle MTL

Dimanche 17 novembre

THÉ DANSANT

Club de l'Amitié - Salle MTL

Mercredi 20 novembre

COUSCOUSEntrez dans la Danse - *Salle MTL*

Samedi 23 novembre

CONCOURS D'ALUETTEClub de l'Amitié - *Salle Neuville*

Samedi 7 décembre **REPAS DE NOËL** Club de l'Amitié - *Salle MTL*

Vendredi 13 décembre **ARBRE DE NOËL** Amicale Laïque - *Salle MTL*

Dimanche 15 décembre MARCHÉ DE NOËL Taden Animations - Manoir

Dimanche 29 décembre **THÉ DANSANT** Club de l'Amitié - *Salle MTL*









Quel mode de garde choisir pour son enfant?

Interview d'une jeune maman à la recherche d'un mode de garde pour son bébé

Bonjour Sandy S,

Vous avez donné naissance à votre petite Mehben le 4 mars dernier, savezvous déjà vers quel type de mode de garde allez-vous vous diriger à la fin de votre congé maternité?

« Oui, son papa et moi, avons pris beaucoup de renseignements auprès de la mairie et de la CODI qui ont été d'une aide très précieuse. Lors d'un entretien individuel, la CODI nous a délivré de nombreux documents notamment sur les diverses crèches et la liste des assistantes maternelles ainsi que sur les différentes démarches administratives à réaliser. Très à l'écoute des parents, la CODI nous a également dispensés de multiples supports nous aidant ainsi à préparer



les entretiens avec les assistantes maternelles. Nous avons finalement opté pour une garde chez une nourrice agréée.

Comment avez-vous fait votre choix?

 Nous étions tentés par les structures d'accueil collectif qui correspondaient a priori davantage à nos attentes. En effet, une véritable équipe professionnelle accueille et socialise chaque jour en douceur l'enfant en proposant notamment diverses activités mais les places sont malheureusement très limitées! Nous avons préféré choisir le mode de garde « nounou», plus traditionnel, car c'est celui qui nous convenait le mieux pour notre petite Mehben... Nous avons ainsi l'impression qu'elle sera prise en charge par un membre de la famille. Bien souvent, la nounou est considérée comme un membre à part entière de la famille, comme une « tata », recréant ainsi le cocon familial. Comme tous les nouveaux parents, enfin je suppose, nous nous posons beaucoup de questions et cherchons ce qu'il y a de mieux pour notre fille, c'est comme cela que nous avons pris cette décision, en se disant que notre



petite *Mehben* recevra toute l'attention et l'affection dont elle aura besoin durant notre journée de travail.

Comme je travaille à Taden, le temps de trajet est limité et c'est parfait.

Quand elle aura atteint ses 2 ans, c'est au jardin d'enfant de Taden que nous inscrirons notre puce. C'est un plus qu'il soit installé dans les locaux de l'école maternelle, elle sera initiée aux lieux et locaux et sa première rentrée se passera en douceur.

Ho là, là, elle a tout juste 5 semaines et je me projette déjà en 2016...

Nous allons d'abord bien profiter de notre petit ange, la regarder grandir et évoluer et avancer tout doucement vers l'avenir.

Informations complémentaires :

Mairie de Taden

02 96 87 63 50 - E-mail: taden.mairie@wanadoo.fr

CODI Service Petite Enfance

34 rue Bertrand Robidou à Dinan

02 96 87 52 78 et 02 96 87 20 12 – Site internet : www.codi.fr Le service propose aux familles des modes d'accueil diversifiés pour tous les enfants de 0 à 4 ans. 1 multi-accueil, 2 crèches, 2 jardins d'enfants.

△ Accueil collectifs en jardin d'enfants :

Jardin d'enfants « Brindilles » à Taden 2 rue de Monpertuis – 02 96 87 34 43 jardindenfant.taden@cc-codi.fr

Accueil individuel:

Relais parents assistants maternels - RPAM à la CODI

Met à disposition les listes des assistants maternels agrées avec leurs disponibilités et informe sur les démarches administratives à suivre.

34 rue Bertrand Robidou 02.96.87.52.78 - rpam@cc-codi.fr

Association "Adfaam 22" (Association départementale des familles d'accueil et assistant(e)s maternel(le)s des Côtes-d'Armor) Promouvoir le métier d'assistant maternel, informer sur leurs droits et devoirs, défendre les intérêts de la profession, contribuer à la formation.

64/66 rue de Coëtquen – Dinan

02.96.85.13.27 ou 02.96.39.94.91 – adfaam22hlcm@voila.fr Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 15h30

→ Des réunions collectives sont organisées :

Réunions d'informations aux parents et futurs parents. Quel mode d'accueil choisir pour votre enfant ? À qui le confier ? Comment ? À quel coût ? Quelles aides ? Etc. RPAM : 02 96 87 52 78 – CAF : 02 96 87 49 91

Lieux d'échanges avec des professionnels et d'autres parents

Bébés CODI

Ouverts aux enfants non scolarisé de moins de 4 ans accompagnés de leur famille. Lieu d'éveil et de socialisation pour l'enfant et un lieu convivial pour l'adulte qui l'accompagne. Renseignements au RPAM de la CODI 02 96 87 52 78. Centre social de Dinan

Diverses actions parents/enfants Point Information Famille 5 *bis* rue Gambetta – 02 96 39 38 21

www.centre-social-dinan.fr

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (17h pendant les vacances scolaires).

8

NOCES D'OR de Claudine et Claude LALLART

30 mars 1963 - 2013

Claude LALLART et Claudine MOLET se sont mariés à HENIN-BEAUMONT le 30 mars 1963.

Devant leur famille et invités nombreux, le Maire, Bertrand CLAUDEVILLE, célébrant cet anniversaire, a évoqué, par des anecdotes, leur rencontre et leur vie professionnelle et familiale.

De leur union est née Séverine, dont le destin a choisi qu'elle soit mariée par le même officiant à la Mairie de TADEN.

Deux petites filles sont venues compléter la famille pour la plus grande joie des grands-parents à l'honneur aujourd'hui.

Heureux retraités, Claude et Claudine sont très actifs dans la vie associative locale.

La Maire, après les avoir félicités, leur a souhaité au nom du conseil municipal, ses sentiments de sympathique estime, ses vœux les plus sincères pour que leur union se prolonge longtemps encore en santé et en quiétude, entourés de l'affection des êtres qui leur sont chers.





Travaux

Le parking et nos engagements ENESCOM

Dans le cadre de notre projet d'agrandissement et de réorganisation du parking principal du bourg, nous avions le choix entre deux solutions d'éclairage.

Le système classique d'éclairement par lampes au sodium haute pression (SHP) sur candélabres ou par diodes électroluminescentes (Light Emitting Diode), autrement dit : LED.

ULED

Avantages :

- Durée de vie : 80 000 heures ou 20 ans.
- Réduction émission de CO2.
- Economie d'énergie: 30%.
- Rendement lumineux: supérieur à 90%.
- La technologie LED s'impose comme la technologie d'avenir dans l'éclairage.

Inconvénients :

- · Coût initial à l'achat élevé.
- Faible retour d'expérience (10 ans pour l'instant).
- · Maintenance sur place, plus complexe.

→ SHP (Sodium Haute Pression).

Avantages:

- Coût initial moins élevé que la LED.
- Technologie éprouvée. Maîtrise des interventions.

Inconvénients:

- Durée de vie limitée, 16 000 heures ou 4 ans.
- · Rendu des couleurs (couleur jaune orangée).
- Pratiquement plus de recherche développement sur ce système.





ENESCOM

Le contexte énergétique

En novembre 2000, la Commission européenne sur la sécurité et l'approvisionnement énergétique a publié son Livre vert dressant un portrait pessimiste concernant la situation énergétique de l'Union Européenne. En effet, l'UE reste largement dépendante de l'extérieur pour couvrir les besoins énergétiques de ses habitants en raison d'une surexploitation des champs de gaz et de pétrole de la Mer du Nord.

De plus, la consommation énergétique européenne représente 3,6 tonnes d'équivalent pétrole (tep) par an et pour chaque européen. Cette situation problématique peut cependant être relativisée grâce au potentiel que détient l'Europe concernant la production d'énergies renouvelables. La stratégie européenne en matière de développement durable sera finalement adoptée en 2001 lors du conseil européen de Göteborg prouvant une prise de conscience officielle des problèmes énergétiques de l'UE.

En janvier 2008, la Commission européenne a adopte son propre plan Climat-Energie contenant les fameux « trois fois vingt », à savoir : réduction des gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990, amélioration de 20% en matière d'efficience énergétique et augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'ici 2020.

Cela s'est traduit concrètement par la mise en place de la Convention des maires dont l'enjeu primordial est de permettre aux collectivités territoriales d'atteindre ces objectifs à une échelle géographique réduite.

Les collectivités locales, parce qu'elles représentent l'administration publique la plus proche des citoyens, sont idéalement situées pour comprendre les problématiques environnementales. Par leur engagement, les signataires de la Convention se doivent de respecter les 3*20 et de dépasser également l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Les défis du projet ENESCOM

1. Qu'est-ce la Convention des Maires ?

Elles s'engagent ainsi à respecter une démarche d'action rigoureuse divisée en plusieurs étapes. La signature de la Convention suppose dans un premier temps la création de structures administratives adéquates, l'élaboration d'un bilan des émissions de ${\rm CO_2}$ et d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) en partenariat avec les entrepreneurs et les citoyens.

La deuxième étape consiste en la validation du PAED avec l'application concrète des actions et le suivi des progrès réalisés. Enfin, ces actions nécessitent la transmission tous les deux ans de rapports de mise en œuvre afin de contrôler la conformité des résultats intermédiaires par rapport aux objectifs prévus en termes la réduction des émissions de CO_2 .

2. En quoi consiste le plan ENESCOM?

Les objectifs du projet ENESCOM sont multiples et ambitieux :

- Augmenter le nombre de collectivités locales impliquées dans l'action contre le changement climatique à travers la promotion et l'adhésion à la convention des Maires.
- Développer les capacités pour construire une durabilité énergétique et mettre en place des politiques énergétiques durables, locales et « intelligentes ».
- Promouvoir l'intégration et l'institutionnalisation de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables vers tout type de public (administrations publiques, entreprises, porteurs de projets, etc.).

- Accompagner des collectivités locales souhaitant s'engager dans la Convention des Maires, à travers sa signature et la mise en place d'un plan d'actions.
- · Sensibiliser et former des acteurs de terrain.

Ainsi, le projet ENESCOM représente une opportunité pour le territoire et ses habitants afin de changer la manière de voir et d'utiliser l'énergie.

L'avancée de l'efficacité énergétique est donc en marche, mais les choses changent lentement. Il semble donc que beaucoup d'efforts restent à réaliser sur la voie de la durabilité. Face à ce constat, le département des Cotes d'Armor a été choisi comme département pilote pour le projet ENESCOM en France.

Grâce à l'action de la SCIC (Née d'une réflexion collective au sein de la Commission Environnement du pays de Dinan, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) œuvre pour le développement des énergies renouvelables par la structuration en particulier d'une filière Bois Energie sur le territoire), onze communes ont décidé de signer la Convention des Maires. Dans le cadre du projet ENESCOM, le rôle de la SCIC est :

- d'accompagner les onze communes dans les présentations du projet en conseil municipal,
- de les aider à établir les bilans des émissions GES avec l'outil ENER'GES,
- de définir avec chaque commission les plans d'action de la commune,
- de mettre en place des animations (tables rondes thématiques, concertation des acteurs concernes...) pour mobiliser les habitants.



→ Présentation des données de la commune de Taden

Taden est une commune d'une superficie de 20 km² où vivent 1920 habitants. Chaque habitant a émis en moyenne 10 tonnes d'équivalent pétrole de CO₂ sur l'année 2005, ce

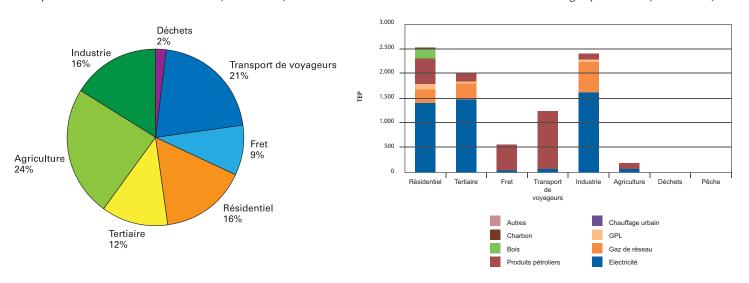
qui représente un total de 18640 tep de ${\rm CO}_2$. Notons enfin que 65% de sa population travaille dans le secteur tertiaire, 22% dans l'industrie et 1% dans l'agriculture.

Émissions totales par secteur d'activité (ENER'GES) :

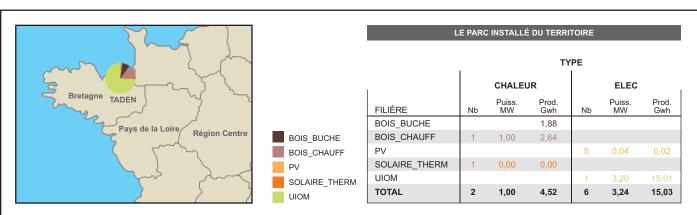
Territoire					Commune Banlieue	Bretagne
En teq CO ₂	Emissions énergétiques	Emissions non- énergétiques	Total	Part%	Part %	Part %
Transport de voyageurs	3.883	0	3.883	21%	21 %	19 %
Fret	1.685	0	1.685	9%	14 %	9 %
Résidentiel	2.978	0	2.978	16%	21 %	18 %
Tertiaire	1.926	278	2.204	12%	7 %	7 %
Agriculture	312	4.114	4.426	24%	25 %	34 %
Industrie	2.406	645	3.051	16%	8 %	9 %
Déchets	74	339	413	2%	3 %	2 %
Pêche	0	0	0	0%	1 %	1 %
UTCF	0	-3.102	-3.102	-	-	-
Total (hors UTCF)	13.264	5.376	18.640	100%	100 %	100 %

Répartition des émissions totales (ENER'GES) :

Bilan des consommations d'énergie primaires (ENER'GES) :



Production des énergies renouvelables (Observatoire de l'énergie, décembre 2011) :



Dans le cadre du projet ENESCOM, nous pouvons adapter cette méthode d'analyse : les conclusions du bilan carbone constituent les éléments internes et l'ensemble des parties prenantes (acteurs qui interviennent dans la commune)

constituent les éléments externes. À partir des éléments-clé de la matrice ci-dessous, il est donc possible de mieux cibler les actions à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs des 3*20, tout en tenant compte des contraintes.



FORCES

- Utilisation du bois (même si celle-ci est faible) pour le chauffage des habitats individuels.
- Possibilité de développer et de renforcer la filière Bois-Energie en partenariat avec la SCIC ENR du pays de Dinan.
- Possibilité de s'inspirer des autres PAED des communes aux alentours de Dinan.

FAIBLESSES

- Agriculture : secteur émettant le plus de CO₂ que ce soit au niveau des cultures que de l'élevage ? Le PAED doit donc se concentrer sur cette problématique.
- Transport: Utilisation principale de la voiture (87% des émissions de CO₂ pour le transport proviennent de la voiture) – déplacements fortement émetteurs en CO₂ dans l'ordre): travail (avec une part élevée a 42%), loisirs, achats, scolaire.
- Bâtiment : Chauffage et ECN sont les 2 pôles ou les émissions de CO₂ sont les plus élevées pour 913 logements (88% de résidences principales). Les bâtiments les plus émetteurs de GES dans une même proportion : Administration, commerces et cafés & hôtels.

OPPORTUNITÉS

- 1% de la population travaille dans l'agriculture? la sensibilisation de quelques agricultures apportera des avancées significatives et visibles.
- Les bâtiments administratifs sont émetteurs en CO₂ ? des actions de la mairie peuvent donc avoir un impact sur le bilan carbone.

MENACES

- Lenteur administrative dans les procédures de la commune
- Peur du changement (ne pas vouloir changer les habitudes quotidiennes) : comment favoriser une vraie prise de conscience écologique chez les habitants propriétaires ?
- Ne pas réussir à sensibiliser et à relayer les informations auprès des agriculteurs de la commune : comment les mobiliser et les intégrer au PAED ?
- Ne pas proposer de solutions adaptées aux commerçants : nécessite d'intégrer ce groupe

La SCIC ENR du pays de Dinan, par le biais d'Emily Authion, a pris en charge l'organisation de trois réunions avec la Commission ENESCOM de la commune de Taden.

L'objectif a été de poser les problématiques environnementales et d'amener progressivement le groupe à définir leurs propres priorités d'action pour la rédaction du PAED. Dans ce contexte, la commission de Taden s'est chargée de rédiger deux documents de travail essentiels pour le PAED :

- un "ordinogramme" classe en fonction des échéances et des différentes thématiques
- des "fiches actions" détaillant avec davantage de précisions tous les projets menés par la commune.

Ces fiches actions seront rédigées dans un deuxième temps avec le concours des stagiaires du CPSA de Combourg, promotion 2012-2013 et seront jointes ultérieurement à ce dossier.

Le tableau de bord du PAED

En fonction de dix thématiques (patrimoine communal, éclairage public, mobilisation des habitants, déplacement de proximité, agriculture et biodiversité, commerce et artisanat, éducation à l'énergie, circuits courts alimentaire, patrimoine communal et déchets), les membres de la Commission ont présenté un ensemble d'actions afin de répondre aux exigences de leur bilan carbone. Le tableau simplifié ci-dessous reprend les idées générales de l'organigramme de base.

Cela a permis aux membres de se positionner d'une part en fonction de leurs préférences pour la rédaction des Fiches Actions, et d'autre part de planifier dans le temps la réalisation des tâches.

▶ PISTE (EN COURS DE RÉALISATION - DEPUIS 2005)

Travail réalisé En cours Projet

1_Patrimoine communal

- 1A_Programme de rénovation, d'isolation et de changement de chauffage au sein des bâtiments publics :
 - 2005 : école de Trélat (Rénovation, extension, isolation, changement de chauffage)
 - 2007 : maison des associations (changement portes et huisseries)
 - · 2010 : camping (travaux dans les sanitaires)
 - 2009-2010 : Maison du temps libre (isolation, renouvellement des matériels chauffants, mise en place de compteurs électrique pour paiement à la location afin de responsabiliser les occupants)
 - 2011: Salle Frémur (isolation, changement matériel chauffant, diminution du volume de la salle)
 - 2012: Bar du manoir et bibliothèque (changement portes et Huisserie)
- 1B_Changement d'affectation des vestiaires sportifs actuels pour la construction d'un bâtiment neuf RT 2012 ou BBC au sein de l'espace jeux surTaden Bourg.

2_Éclairage public

- 2A_Politique de réduction ou de limiter les extensions:
 - Des plages horaires depuis 2010 :
 - Diminution d' 1/2h le matin (6h30 au lieu de 6h)
 - Diminution d'une heure le soir (22h au lieu de 23h)

Volonté de ne pas proposer d'éclairages supplémentaires sur l'existant Consultation systématique du SDE pour les nouveaux projets (ex nouveau parking de la mairie: LED et minuterie)

2B_Mise aux normes avec contractualisation SDE des candélabres BF. Obligation juridique année 2015.

3_Mobilisation/sensibilisation des habitants

- 3A_Communiquer et sensibiliser par différents supports existants: articles récurrents sur les éco gestes dans le bulletin municipal, site internet de la commune pour blog covoiturage par exemple.
- 3B_Faire venir le bus des petits débrouillards(expérimentations sur l'énergie pour les enfants) lors du marché de Noël du 16/12/2012 et communiquer sur le projet ENESCOM.
- 3C_2013/Organiser une animation en collaboration avec l'espace info énergie du Pays de Dinan: utiliser une caméra thermique sur 5 bâtiments pré identifiés et faire réagir les personnes présentes sur les résultats et les possibilités d'amélioration thermique.

4_Déplacements proximité

- 4A_Inciter à l'utilisation des aires de covoiturage: une première aire officialisée par une signalétique appropriée en2009 et une deuxième aire à matérialiser. Autres pistes?
- 4B_Connecter les pistes cyclables actuelles et à venir sur le territoire de la commune: Baliser, matérialiser et/ou remettre en état l'existant - créer les liaisons Zone d'activités/BourgTaden/ BourgTrélat - coordonner les nouveaux éléments avec les anciens: suivi par la commission travaux
- 4C_2011/Achat d'un buggy 100% électrique pour les déplacements au sein du camping en remplacement d'un véhicule traditionnel. La commune engage donc dés 2011 une politique d'économies d'énergie concernant l'équipement du parc automobile.

5_Commande publique durable

- 5A_2008/ Choix de la commune pour une cantine municipale en régie directe et approvisionnement en produits locaux.
- 5B_Actuellement: Commandes groupées et achat de proximité (ZA des alleux) concernant la bureautique, les services techniques, les produits d'entretien et le camping. 2013/ Proposer un cahier des charges fournisseurs sur des produits labellisés (écologique et/ou éthiques et/ou locaux).
- 5C_2012/Choix systématique, quand cela est possible, de produits locaux dans les appels d'offre: exemple récent du granit breton pour le parvis, la voierie, le stationnement de la mairie.

6_Agriculture

- 6A_Depuis 2011 /Intégration de la commune dans le programme Breizh bocage.
- 6B_2013 / Initier un premier échange entre agriculteurs de la commune et limitrophes sur les échanges parcellaires en collaboration avec la chambre d'agriculture.

7_Commerce et Artisanat

- 7A_Incitation de la commune à limiter l'éclairage, les enseignes et les parkings des zones commerciales. La commune peut se référer à une association de commerçants "CAP RANCE".
- 7B. Développer l'offre, densifier l'existant sur la zone artisanale de proximité afin de limiter les déplacements.

8_Éducation à lénergie et DD

8A_2013/Proposer aux équipes pédagogiques de travailler sur un projet sur le thème de l'énergie en lien avec toutes les structures compétentes

du secteur: jardin pédagogique (D Goupil), tri des déchets (ambassadeurs du tri), ateliers pédagogiques (maison de la rance), énergies et ENR (SCIC ENR pays de rance), ecoconstruction (SCIC ECLIS), plantation des arbres (COEURE), visites sur le secteur...

9_Énergie renouvelables

- 9A_2013/Lister l'ensemble des initiatives privées par le biais des dépôts de permis de construire.
- 9B. 2013 / Pour chaque projet de bâtiments (neuf ou réhabilitation: préau, vestiaire...) réaliser une étude de faisabilité afin d'intégrer la production d'énergies renouvelables (thermique, photovoltaïque, bois, récupération d'eau de pluie).
- 9C. Usine de valorisation énergétique: production d'électricité d'origine renouvelable (incinération déchets) sur le territoire de la commune. Gérer par le syndicat mixte de la baie et de la rance, cette valorisation concerne 250000 habitants, 150 à 160 communes.

10_Biodiversité

10A_Incitation de la commune auprès des particuliers concernant des actions qu'elle engage en interne : Adhésion à la charte "jardiner au naturel" - plan 0 phyto, fauchage tardif raisonné avec la question sur l'intérêt du fauchage à certaines périodes de l'année.

11_Gestion des déchets

- 11A_Compétence intercommunale de la gestion des déchets mais relayée par la commune. Dans le cadre du plan d'optimisation en cours jusqu' en 2016 :
 - 2012/ incitation à utiliser chez soi les déchets verts (compostage, mulshing, broyage, paillage)
 - · ambassadeurs du tri en porte à porte
 - · 2013/ sacs jaunes encore en place
 - · 2014/ Mise en place de poubelles jaunes en porte à porte
 - + la poubelle verte actuelle en 2012
 - · 2016 / Redevance incitative

Le PAED de la commune de Taden comporte au total 23 actions à réaliser (ou en cours de réalisation) par les personnes concernées. Les tableaux ci-dessus reprennent les données importantes en termes d'objectifs et d'impacts attendus sur l'environnement, la collectivité et le bien-être.

¥Évaluation du PAED par la Commission

- définition d'une stratégie globale 2012-2020 :
- mise en évidence des points forts et des points faibles de la commune dans la mise en ?uvre du PAED
- montrer et anticiper les difficultés qui vont se poser pour atteindre les 3*20
- tableau de bord de suivi avec indicateurs
- Bilan du projet ENESCOM : qu'est-ce que le projet a apporte à la commune et individuellement aux membres de la Commission ?

Une année de projet pour aboutir à la colonne vertébrale de la politique énergétique de la commune de TADEN. La méthodologie mise en place, les réunions en commission, les priorités à donner, les orientations, ont permis a chacun et chacune de se pencher concrètement sur les actions à mener avec les moyens dédies à la structure. Riches d'échanges et de volonté de faire, ce projet ENESCOM - convention des maires est un levier exceptionnel pour la commune et le territoire en général. Utiliser a bon escient cet outil fera la richesse de la «sobriété énergétique » de la commune, pour un avenir plus serein et réfléchi.



Travaux

Glissement et effondrement de terrain

Résidence du Moulin près de la route départementale 12.

Une pluviométrie exceptionnelle, depuis octobre 2012, doublée d'une fragilité de ce talus composé de "grou" granitique en décomposition, alourdi par une teneur importante en eau, ont déclenché un affaissement spectaculaire en rive de la voie départementale Dinan Plouër.

Après quelques "retours d'expériences" plus ou moins similaires, la solution la mieux adaptée à cette situation sera, dans un premier temps, de récolter les arbres restants sur ce talus, sans enlever les souches et leur enracinement, dégager les arbres et les terres tombées.

Ensuite, nous redonnerons une pente au talus, dans sa partie effondrée. Ce talus sera, ensuite consolidé par l'apport et la mise en place d'enrochements sur la longueur concernée (de 35 à 50 ml)

Après consultation d'entreprises spécialisées, nous avons retenu les "mieux disantes".



Récolte du bois sur 100 ml de talus : $2.145 \in HT$.

Terrassement, apport de remblais, d'enrochements et mise en œuvre : 13 320 € HT.



Travaux

Le Traversain

Opération conçue et menée entre Codi Habitat et la commune de Taden : 18 logements.

LeTraversain est un lotissement communal dont les lots constructibles seront vendus à Codi Habitat (10 €TTC le m²).

Les constructions seront donc financées et gérées par Codi Habitat.

La commune de Taden a en charge de financer et de réaliser les travaux de viabilisation, c'est-à-dire la création de la voie de desserte (déjà existante en partie) partant du milieu du Bosquet pour rejoindre la route de Ploubalay, via le parking de la salle MTL de Trélat.

Un Dossier de Consultation des Entreprises de Voirie et Réseaux Divers, préparé par notre Maître d'œuvre associé à celui de Codi Habitat, a été validé, aussi bien par le conseil municipal que par les instances de Codi Habitat.

Un appel d'offres a été lancé auprès des entreprises compétentes. L'ouverture des "plis" a eu lieu le 15 avril 2013.

Résultats des consultations :

Voirie provisoire puis définitive avec les réseaux profonds eaux pluviales et eaux usées :

Estimation : 172 365 € HT Mieux disant: 148 519 € HT

Eau potable

Estimation: 16 340 € HT



Mieux disant: 10 360 € HT

L'électricité (basse tension), l'éclairage public et le Génie Civil des télécoms seront mis en place par notre syndicat départemental, le SDE 22, avec ses entreprises adjudicataires.

Électricité : SDE finance 60%, récupère la TVA, la commune verse 7 600 € TTC au SDE.

Éclairage public : SDE finance 50%, récupère la TVA, la commune verse 6 250 € TTC au SDE.

Génie Civil télécom (fourreaux, chambres de tirage des câbles): Entièrement financé par la commune : 10 400 € TTC.

Estimation globale: 209 229 € HT Mieux disants + SDE: 179 326 € HT Début des travaux prévisible : juin 2013.

La Grande Allée

Voilà enfin ! Après la pluie, le gel, la neige, les enrobés ont pu, quand même, être mis en place.

Les signalisations verticales et horizontales seront officialisées par Arrêté municipal. Cependant, d'ici là, elles doivent, tout de même, être respectées.

Quelques irréductibles enfreignent les règles du Code de la Route. Pour la grande majorité, respectant les sens de circulation et priorités, soyez prudents. En effet, tant que les voies internes ne soient devenues communales, les Projets d'Arrêtés de circulation ne peuvent servir à déterminer les responsabilités en cas d'accrochage et ainsi le partage des conséquences sera supporté à parts égales.

L'accord de mise sous tension de l'éclairage commun vient d'être obtenu (Consuel). La commune va donc choisir son fournisseur de courant électrique et d'ici quelques semaines l'éclairage sera en fonction.



Restent les plantations, l'aménagement du bassin de rétention et l'entretien des arbres existants en périphérie. Ces dernières opérations sont, bien sûr, financées par le lotisseur et déclenchées à son initiative.

Ainsi, après ces travaux, l'association des Allotis et la mairie de Taden pourront procéder à la réception de cet ensemble. Puis viendra, si elle le souhaite, la rétrocession des espaces communs entre l'association précitée et la mairie de Taden.



Le Domaine, travaux de restructuration des voiries et des espaces verts.

Estimation des terrassements, voieries, réseaux pluviaux, espaces verts : 1 263 000 € HT. Temps estimé par le Maitre d'œuvre : 15 mois.

Marché terrassements, voieries, réseaux pluviaux attribué à Sacer, sous-traitant TPCE pour les réseaux EPL. Délai d'engagement des entreprises : 10 mois en excluant les journées d'intempéries et congés.

Marché espaces verts, attribué à Lepuil.

Marchés Sacer, TPCE, Lepuil : 774 870 € HT. Ordre de Service de début des travaux : le 05/11/2012.

Ce chantier a été découpé en 5 tranches géographiques. Tranche 1, du 92 au 102. Tranche 2, boucle du 71 au 91. Tranche 3, boucle du 8 au 38. Tranche 4, boucle du 39 au 70. Tranche 5, la voie principale.

Les présents marchés comprennent :

La création d'un nouveau réseau d'assainissement d'eaux pluviales avec la mise en place, pour chaque maison, d'un regard de branchement permettant à chaque construction de se mettre en conformité avec la loi (article L1331-1 révisée le 25 12 2007 article 71).





Depuis le 5 novembre 2012, départ du chantier, (hors interventions des entreprises de la Codi pour les réseaux eau potable et eaux usées) les conditions météorologiques ont été défavorables, compliquant et retardant le travail des entreprises. Cependant la grande majorité des riverains ont été patients et compréhensifs, bien relayés par nos référents qui n'ont pas hésité à faire remonter quelques remarques judicieuses pouvant améliorer le fonctionnement d'une entrée par ci ou d'un stationnement par là.

Une remarque particulière sur le comportement exemplaire des ouvriers vis-à-vis des riverains obligés de laisser leurs véhicules éloignés, quant à leur patience mise à épreuve face à quelques "ronchons" aux solutions toutes faites, du genre: "y z'avaient k'à, y fallait pas, y z'auraient du...", alors que ceux-ci ont subi les intempéries jour après jour avec la hantise d'accrocher, du matin au soir, ces conduites de gaz mal définies et de provoquer ces alertes traumatisantes, aussi bien pour les riverains immédiats que pour eux-mêmes conscients d'être constamment exposés à un potentiel danger permanent avec des responsabilités bien mal cernées en cas de sinistre.

"Chapeau bas"... Messieurs.





Créée en 1985 et inaugurée lors du Comice Agricole organisé cette année là surTaden, la Maison duTemps Libre avait des rideaux de tissu suspendus devant les quatre ouvertures. Ils furent remplacés par des "tabliers" électrifiés qui ont, tout de même donné satisfaction durant, au moins, 25 années.

Après bons et loyaux services, ces quatre rideaux électriques permettant de "faire le noir" à l'occasion des spectacles divers et variés viennent d'être remplacés.

Après consultations auprès d'entreprises spécialisées, les travaux de remplacement ont été achevés le 4 avril 2013, pour la somme de 13 026 € HT.



Concertation des riverains du poste de transformation ERDF de La Touche Chevret.

Objet: Profiter des travaux actuels pour améliorer, de manière originale, l'impact d'un bâtiment public géré par ERDF. Un transformateur datant des années 1970.

Quelques personnes ont représenté les riverains invités par la commission des travaux, le 4 avril 2012 en mairie, afin de pouvoir donner leur avis sur l'idée de valoriser cet ouvrage aussi utile que disgracieux.

Les réparations du support ainsi que la sous-couche de fond, seront réalisées par les services techniques de la mairie.

Un artiste, M. Château, a proposé, suite au débat entre les personnes présentes, un sujet, un style, des couleurs, une déco s'intégrant dans le paysage.

L'idée retenue par le groupe présent a été de transformer ce cube béton couleur "gris tristounet" en un cabanon de jardin aux couleurs chatoyantes choisies sur un "nuancier" de manière à affirmer et assumer définitivement le choix des couleurs.

Les instruments du décorateur sont originaux, puisqu'il s'agit de bombes aérosols dont les peintures ont une garantie de dix ans.

La fresque est terminée, vous pouvez découvrir ce "transformateur transformé" en cabane de fond de jardin.

Une visite est programmée avec les élèves des écoles de Taden.





Sanitaires Publics, Vestiaires et installations foot réalisés par le constructeur : Maisons Envy.

Après consultations et volonté du conseil municipal d'intégrer ce projet dans la catégorie RT 2012 (obligatoire depuis le 1er janvier 2013), dans le respect de l'engagement de la commune de Taden dans la convention européenne ENESCOM.

- Coût du Permis de Construire : offert par l'entreprise.
- Coût de l'étude de sol : 1 632 € HT.
- Coût des fournitures et construction: 158 450 € HT.

Prévision de planning : Début des travaux à la mi-mai.



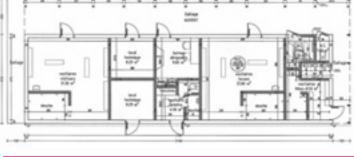
Construction d'un mini terrain de foot pour les petits : intégré dans la dépense du parking (suppression des

transports des déblais du parking en décharge).

18 479 € HT.

Construction d'un mur pour entraînement "tirs au but" (sera réalisé par le personnel).

Escalier d'accès aux aires de jeu depuis les vestiaires : prévu au projet du parking mais ramené près des vestiaires.



Plan de répartition des pièces des vestiaires



16

Travaux parking et rue du Manoir au bourg de Taden

Rappel: Estimation globale des cinq lots: 725 410 € HT.

Ouverture des plis : Globalisation des cinq lots : 612 605 \in HT.

Fin de travaux, au plus tard en mai 2013.

Sur ce chantier, bien sûr, les intempéries ont énormément perturbé le déroulement normal des interventions. La pluie, la neige, le gel sont venus entraver la bonne marche de cette opération.

Début des travaux en juin 2012. La plateforme du parking est réalisée de manière provisoire pour recevoir les marchés de Taden en juillet et août 2012.

Problème de délai de livraison des bordures et pavés granit (un mois de retard).

Fin septembre, le terrassement du parvis de la mairie débute.

Octobre, l'entreprise ISS démarre ses murs en moellons.

Novembre, Eurovia réalise la pose des bordures sur le parking ainsi que sur la voie de liaison.

Il y a toujours un problème de délai de livraison des bordures et pavés.

Le muret de la rue du Petit Bon Espoir est terminé.

Début décembre, nous sommes de plus en plus gênés par la météo. Le coulage du "béton balayé" est arrêté. Pour le 16 décembre, nous nous étions engagés à livrer un parking non terminé, mais avec un maximum de places utilisables. Le mauvais temps continuel nous a réduit le nombre de places escomptées. Ni le parking stabilisé prévu le 6 et 7/12, ni le parking béton prévu le 6 et 7/12, ni les enrobés du parking prévus le 10 et 11/12, n'ont pu être réalisés pour le 16/12/2012... C'est ainsi.

Début avril 2013, toutes les plantes sont réceptionnées. La répartition des "sujets" se réalise en accord avec M. Garos, le Maitre d'œuvre.

La réception finale aura lieu en mai 2013.



Parking bourg A1 avant



Parking bourg B1 avant





Parking bourg C1 avant



Parking bourg D1 avant



Parking bourg E1 avant



Parking bourg F1 avant



Parking bourg A2 après



Parking bourg B2 après



Parking bourg C2 après



Parking bourg D2 après



Parking bourg E2 après



Parking bourg F2 après

Tableau de synthèse des fermetures de passage à niveaux :

_	77													
	168	0 #	2 11											STOCKSONS STINCK SPCTTS
	530	3 4	# #									STREET, STREET	E100/10/00	
	- wo	1	8					-	Decision	-	3000 7 1007	#100UBWE	EHROLINE	
	-	3	2 #	1		100		Hecoses	- FIRESSEE	BLINKS	SAME			=
		1	- 1			ERONS	ERROWNS	TINCOBET .						
+	823	4	1		ENGINE	ELMINANTE SUBSTITUTE	ELECTRICAL STREET							
JUILLET		3	2	Concession	ENERGY									
3		10	2			tour de france								
	828	4	2 2			Pass								
		1	-		1	sometria								
		2												
	827	4											EIGCUSTO	
		1	4										ENGUNEE	
		8	8	Si i		- 10			1	7		BIOGUNIA		
	826	2 4	20		-									
	un	4	# #						FIREWAR					
		3	- A											
	22.77	3	20						1					
	828	3	\$1 26											
,	L_	3	1 1				Engware		DESCRIPTION					
NIDE		2 2	2							CHESSES.				
	\$25	1	9		EINEMEE	ETHORNE		EXPENSES	9					CHOOSE
		3			See Level			FERCHANT		FRENCH		SHARRAN		
		a												
	523	1					81309590	1						
		10 100	•				i					Elocation		EIGENOTO
		0 2	4									1		tiousto
П	522	3	2 2						E1009918					
	-	3	8		EINDRONE	KINDROKE	ELECHANIC							
MAI	-	8	2				\$1009072		ETREMOTE			-		- 5
2		1.	# #											
	52	*	11											
		3	- a					_			_			
			ž	155+819	156+853	157+590	158+030	159+587	160+497	161+488	161+591	162+319	162+981	163+578
			1.00	5	20	22	5	5	9	=		9	$\overline{}$	9
			ż	151	153	7	調	156	157	25	158bis	劉	160	161
			TX sur PN	,	PM remoorreds	PN	PW encovelé	X	,	,	1	PH PROCUMBLE	1	PN
						0.00	100							
			Nom de la rue / Lieu Dit	2	orive	Rue St Guillaume	Rue de l'écotay	2		Rue de la Mairie	1	sie	2	
			Dit.	La Gare	chemin privé	100	de l'é	La Hisse		de la	<-	La Jossais	La Haye	
SNGF			p mc	-	45	3ue S	Rue			Be .		3	-	
						-								- U
		1	Axe routier	o v	Privé	CD 29	o v	CD 12	NC.	CD 57	CD 57	o v	CD 12a	NC VC
			Axe	-	ď	5	-	5	៍	5	5	-	8	
							m.	ж	ж	ж	ж	ж		
				ANCE	IANCI	ANC	ANC	RAN	RANG	RANK	RANG	RANG		
			ONE	H HO	SUR	SUR	SUR	SUR	SUR	SUR	SUR	SUR	3	2
			COMMUNE	ENS	MTE	MTE	MTE	MSON	NSON	MSON	MSON	MSON	TADEN	TADEN
				PLEUDIHEN SUR RANCE	LA VICOMTE SUR RANCE	LA VICOMTE SUR RANCE	LA VICOMTE SUR RANCE	SAINT SAMSON SUR RANCE						
			7	2	5	2	SAIR	SAIR	SAIR	SAIR	SAIR			
_								_				_		

eture totale pour effacement des réseaux de signalisation en surface - basculage des câbles GJOUR ET NUIT, CIRCULATION INTERDITÉ des véhicules à moteur, des cycles, des piétons

Fermeture totale acus renouvellement de la voie ferrée (JOUR ET KUT, CIRCULATION INTERGITE des vehicules à moteur, des cardins et du bétails.

La circulations des plétons est autorisée selon le travail exécuté par un des 2 PN (soit par le PN 154 ou le PN 155).

Fermeture totale pour renouvallement de la voie ferrée (JOVR ET NUIT, CRCULATION INTERDITE des véhicules à motaur, des cycles, des piétons et du bétall).

Fermeture totale popctuelle de 08300 - 15100 (termeture quotidienne selon périodes mentionnées) pour renouvellement de la voie située de part et d'autre du passage à niveau (CIRCULATION INTERDITE des véhicules à moteur, des cycles, des pétions et du bétail).

Dans le cadre du programme d'investissement sur le réseau ferré national, la SNCF, va procéder pour le compte de Réseau Ferré de France,

Fermeture totale pour les travaux confortaits - libération, nivellement complémentaire (JOUR ET NOIT, CIRCULATION INTERDITE des véhicules à moteur, des cycles, des piétons et du bétalls, NOTA: Pour LA VICONTE SUR RANCE - La circulations des piétons est autorisée selon le travail exécuté par un des 2 PN (soit par le PN 155) un le PN 155).

Les travaux de renouvellement seront réalisés de jour de 6h à 18h du lundi 13 mai 2013 au vendredi 2 août 2013 à raison de 5 jours par semaine. Ce chantier va consister à renouveler les différents constituants de la voie à savoir : rails, traverses, ballast dont la pose date des années 1920.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
DOUGUET Colette	8 La Prairie	maison individuelle
DINAN CODI HABITAT (HLM)	Le Traversain - Trélat	construction 18 logements à usage locatif
MOIZAN Jean-Pierre et Annie	1 La Prairie	maison individuelle
GUÉRARD Ludovic et LEVEAU Mathilde	39 La Grande Allée	extension maison existante
ROMERYves et Jacqueline	11 La Prairie	maison individuelle
BLANCHET Lomig et BERTRAND Agathe	49 La Grande Allée	maison individuelle
D'ENQUIN Frédéric	1 Le Petit Paris	rénovation et extension d'un bâtiment existant
NONG Amyratanak et PARDO Stéphanie	2 La Grande Allée	maison individuelle
MOOTHOO Sinsiary et Caroline	55 La Grande Allée	maison individuelle
GASNIER Abel et Thérèse	61 La Grande Allée	maison individuelle
GANDON Vincent	26 Les Coteaux de Beauregard	construction carport + abri
DRAILLINE Laure	1 impasse de la Rabine	extension pour raccordement de 2 bâtiments existants
CENTRAVET M. HUMBERT Éric	Parc d'activités des Alleux	création d'un local informatique indépendant du bâtiment existant
SCITADEN M. MAINGUY Gilbert	1 bd du Petit Paris	construction d'un local technique groupes électrogène et climatisation
GINGAT Mickaël	8 Les Coteaux de Beauregard	remplacement porte de garage par baie vitrée pour création d'une salle de jeux

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
M. et Mme HUBERT Bertrand	3 La Garaye	pose d'une marquise au-dessus porte d'entrée
AUBIER Mathieu et LEPLAT Hélène	48 Le Domaine	édification clôture
Magasin MOBALPA M. PINSARD Christian	Cap Rance Zone Dombriand	ouverture d'une vitrine
TIPREZ Yves	6 Le Grand Bois Mené	modification d'ouverture et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre
MOISAN Jean-Jacques	9 Bourg Trélat	construction véranda
GARNIER Dominique	2 La Grand'Cour	construction chalet de jardin
FORTHOMME Boris	La Rigoman	pose de 2 tunnels de maraîchage
CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE	EREA Beauregard	remplacement système sécurité, isolation du local infirmerie + reclassement
BRIEUC Chantal	34 La Grande Allée	pose d'une marquise au-dessus d'une porte
FLEURY Christian	7 rue du Petit Bon Espoir	pose d'une clôture
SOULIER François	82 Le Domaine	fermeture de la partie inférieure en baie vitrée d'une véranda
HERPOUX Cédric	11 Les Jardins de Trélat	extension d'une habitation
GOUALAN Claudine	29 La Grande Allée	édification d'une clôture
HARTMANN Stéphane	25 Les Coteaux de Beauregard	construction d'une véranda
DUNCAN Nigel	11 rue Souquet	modification ouvertures, réaction de la toiture de l'extension, ajout de 5 châssis de toit
CARVENANT Jocelyne	50 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
CADIOU Alexandre	20 La Grande Allée	mise en place d'une clôture
BUISSON Gérard et Marie	8 Le Domaine	édification d'une clôture
VILAIN Hélène	1 Résidence du Manoir	édification d'une clôture
FLEURY Christian	7 rue du Petit Bon Espoir	construction abri de jardin

La vie de nos écoles

Les Rythmes scolaires

Une directive ministérielle nous a fait savoir que les temps scolaires devaient être revus dès la rentrée 2013. Les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaire ont été rappelées au cours des réunions des Conseils d'écoles qui se sont déroulés en février et mars

En concertation avec les autres communes de la CODI la municipalité de Taden a décidé de reporter à la rentrée de septembre 2014 cette modification du temps scolaire.

Ce temps de réflexion sera utilisé pour préparer comme il se doit la nouvelle organisation imposée par cette réforme. C'est pourquoi dès à présent différents comités de pilotage seront mis en place.

Transport scolaire

Vous trouverez ci-contre les horaires du car matin et soir.

La Fête des écoles

La traditionnelle fête des écoles, appelée aussi « Kermesse », se déroulera comme les années précédentes aux abords du Manoir de la Grand Cour au bourg de Taden. La date de cette manifestation est fixée au samedi 29 juin 2013 en après-midi. Nous invitons tout particulièrement les parents, les enfants ainsi que l'ensemble de la population à venir applaudir les différentes représentations préparées par les enseignants et animées par les élèves.

Cette fête se veut avant tout familiale et conviviale.

TRANSPORT SCOLAIRE - TADEN - TRÉLAT - TADEN

Une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir avec passage dans différents quartiers de la commune.

Afin d'éviter autant que possible, des incidents qui seraient préjudiciables à vos enfants, nous aimerions une plus grande régularité dans l'utilisation de ce transport.

Pour faire suite à une demande des parents d'élèves, lors de la réunion du Conseil d'école Maternelle, nous vous indiquons à titre indicatif les horaires du matin et du soir.

MATIN	
Départ de TADEN Bourg vers TRÉLAT	8 h 15
Montée LE DOMAINE	8 h 25
Montée LE VAL DORE	8 h 28
Montée POTAIN	8 h 35
Montée LA GRANVILLE	8 h 37
RetourTRELAT versTADEN direct	8 h 50
SOIR	
Départ de TADEN vers TRELAT direct	16 h 33
Départ de TRELAT	. 16 h 55
Descente LA GRANVILLE	. 16 h 58
Descente POTAIN	. 17 h 01
Descente LE DOMAINE	. 17 h 07
Descente LE VAL DORE	. 17 h 08
Arrivée TADEN Bourg (École Maternelle)	17 h 20

Merci de bien vouloir vous conformer à ces horaires sachant qu'en fonction de la circulation plus ou moins dense, ceux-ci peuvent être modifiés.

Dans tous les cas ce sont les parents qui doivent être en attente du car et non l'inverse.

Merci de votre compréhension.



LÉcole des Forges

Les Projets Jardins

Cette année encore, l'école participe à un projet global avec le concours de la maison de la Rance et avec l'appui financier du Syndicat Mixte de production d'eau potable de la côte d'émeraude.

Un terrain a été mis à disposition par M. Daniel Goupil, agriculteur, en face de l'école des Forges.

Les élèves sont d'ores et déjà passés à l'action en opérant des plantations d'arbres et de fleurs et la mise en place d'un potager.

La municipalité a sécurisé les abords en posant une clôture côté route.

Le Préau

En projet une rénovation du préau de l'école des forges

En effet ce dernier commence à faire date et n'est plus très adapté aux conditions scolaires, il nous paraît intéressant de le rénover ce qui aurait comme incidence de permettre une utilisation complètement différente puisque nous pourrions prévoir des animations plus pédagogiques ou sportives ce qui au vu de la réforme des rythmes scolaires donnerait encore plus de poids a cette rénovation.

Rentrée scolaire 2013, les inscriptions sont ouvertes : inscrivez vos enfants dès maintenant.

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2013-2014 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Afin d'anticiper au mieux les effectifs de la rentrée scolaire 2013-2014, les parents des enfants nés en 2010 ou les nouveaux arrivants sont invités à venir inscrire leurs enfants auprès de la Mairie.

Il faut vous présenter avec :

- Le livret de famille
- · Le carnet de santé de votre enfant
- Un certificat de radiation, pour les enfants qui arrivent d'une autre école

Mairie tél. 02 96 87 63 50.

Rentrée scolaire 2013, mardi 3 septembre.

¥École du Moulin

Comme les années passées de nombreux projets viennent ponctuer le cours du troisième trimestre avec en particulier le déplacement à Talensac le mardi 18 juin pour la visite et découverte sensorielle d'une ferme. Ce déplacement concerne la classe des petits de maternelle tandis que les moyens et grands iront en classe de mer pendant 3 jours, les 22, 23 et 24 juin à Pléboule. À l'école du Moulin un jardin est également en cours d'élaboration, bravo donc à nos jardiniers en herbe ainsi qu'à leurs moniteurs.









Marché estival : Encore cette année, une belle brochette d'artistes !



Pour cette 17^{eme} édition, les artistes seront tous exceptionnels!

Bourrés de talent et d'énergie, ils ont tous à coeur de donner le meilleur, pour le plus grand plaisir de tous. Quoi de mieux que d'écouter un concert au soleil, en sirotant un verre . . . ?

Artistes aux répertoires différents, du Chant Marin au Rock, en passant par du Pop, c'est un vrai plaisir que de les écouter chaque vendredi de juillet et août.

Venez vous laisser charmer par l'ambiance des marchés animés et succombez à la tentation d'un p'tit apéro à la terrasse du bar du Manoir ou à la dégustation d'une pizza, d'une galette saucisse ou d'une « patate » farcie . . . Durant les mois de juillet et août, le bourg de Taden s'anime tous les vendredis soir de 17 h à 21 h.

Commerçants divers et variés, produits du terroir, artisanat, déballage, fruits et légumes . . .

Ambiance chaleureuse absolument garantie!







ANIMATIONS GRATUITES

5 juillet > Invité(e) surprise

12 juillet > Yaka

19 juillet > Ann-Laora

26 juillet > Francis

2 anût > Les Can Horniers

9 août > Yaka

16 août > Ann-Laora et Francis

24 april > Prohibisono

31 août > Invité(e) surprise





Ann-Laora, Chanteuse au grand coeur. Plus de 10 années d'expérience et de passion. Professionnelle du spectacle au répertoire varié, une voix unique pour une ambiance Jazzy, Pop-folk. . . Son répertoire, Souchon, Cabrel, De Palmas, Téléphone, Sheller, Noir Désir, The Cranberries, Tracy Chapman, Oasis, The Corrs, Supertramp, valses, tangos, pasos, cha cha, rock'n roll,

country, madison ... et tous les tubes des années disco jusqu'à aujourd'hui.

Ann-Laora chante Hier et Aujourd'hui, l'ici et l'ailleurs, et nous fait voyager en chansons dans la bonne humeur et l'émotion

L'enfant du pays revient cet été à Taden pour des moments de partage et de convivialité en musique.

Extraits, infos, vidéos sur www.info-groupe.com/annlaorachante/ www.facebook.com/AnnLaora







Francis Vial, chanteur-pianiste-guitariste reprend de nombreux succès, tant en français qu'en anglais.

Pianiste, guitariste, chanteur, dans un répertoire pop de reprise internationale, des sixties à aujourd'hui, un voyage musical de la France (Aznavour, Sheller, Michel Berger, De Palmas, Polnareff et bien d'autres!) à l'Italie de Paolo Conte, sans oublier les Beatles, Elton John, Oasis, Billy Joël... Tant d'artistes d'ici et d'ailleurs.

A voir sur : www.francisenconcert.wix.com/francis et www.myspace.com/melomanconcert



Les Cap Horniers, chanteurs et musiciens de chants marins

Né sur les bords de la Rance, le groupe de chanteurs et de musiciens « Les Cap-Horniers de la Rance » interprète un répertoire de chants de marins d'autrefois qui traduit toute une gamme de sentiments de la peine à la joie.

L'équipage est composé d'une quinzaine de marins de la région de Dinan et Saint-Malo pour chanter les embruns, la mer, les flots au travers de chants à virer, à hisser, à danser.

Suivez les sur www.chants-marins.org/index.html

Prohibisong

Prohibisong! 5 musiciens, 5 amis mêlant à leurs textes français des accords rock. Depuis septembre 2010 ces 5 jeunes se sont lancés dans la composition de leur propre musique. L'énergie scénique du groupe est incroyable, tant ils ont plaisir à se produire.

Le groupe bien motivé rentre en studio en juin 2013 et a pour projet de sortir leur premier album officiel fin 2013.

Retrouvez PROHIBISONG sur http://prohibisong.e-monsite.com et facebook



Yaka, de son vrai nom Yasmina di Meo, est une artiste complète de la musique

Auteur, compositeur et interprète, musicienne et arrangeur, elle s'engage envers elle-même à en faire son métier dès sa petite enfance.

Chanteuse franco-libanaise, Yaka a sorti

son premier album « Everland », un hymne à la Terre, à la mer et à l'amour. « Everland » est un album pop-rock au mélange de sons d'Orient et d'Occident dus à la double nationalité et aux nombreux voyages de Yaka dont elle a composé toutes les musiques.







TADEN Manoir de la Grand' Cour

XIVè siècle



Visite Guidée Tous les mardis à 17h30 du 02 juillet au 27 août 2013

Dans le bourg pittoresque de Taden, à 5 mn de Dinan en voiture, se dresse le manoir de la Grand'Cour, superbe édifice du XIVème siècle, classé Monument Historique. Comptez environ I h pour la visite de ce joyau de l'architecture médiévale, exemple parfait du savoir-faire des entreprises spécialisées dans la rénovation de bâtiments classés.

Tarifs: Adulte 3 €, Jeune 12-18 ans 2 €



Informations : Office de Tourisme
DINAN-VALLÉE DE LA RANCE au 02.96.876.976
Rendez-Vous Entrée du Manoir

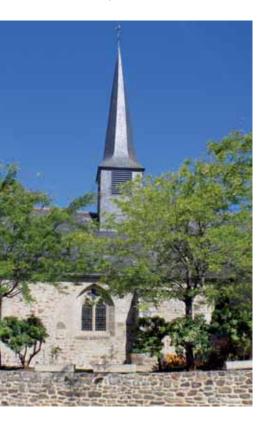


Église Saint-Pierre, Taden

Réunion dans l'église, présentation/réflexion autour du projet.

Peintures murales:

Après discussion avec les différentes personnes présentes, il est décidé de conserver et restaurer les peintures murales en fond de choeur, à condition que la restauration de ces dernières leur donne une unité, une lisibilité dans le respect de la diversité des époques. L'éclairage, qui les mettra en valeur, est essentiel.



Netable:

- Une solution évoquée est de mettre en place autel et retable dans la chapelle nord avec découpe d'une porte dans la partie basse côté nord.
- 2. Dans le projet présenté précédemment, il était question de placer les parties latérales du retable en bas de la nef; l'autel en bois pouvant être placé dans la chapelle nord, pour la réserve eucharistique. La CDAS (commission d'Art sacré) trouve cette solution intéressante et évoque un "argumentaire pastoral et liturgique fort".

- 3. La solution de mise en place de l'ensemble autel/retable dans le chœur mais "décollé" d'1,50 m est écartée.
- 4. La solution des panneaux latéraux ouvrants a été soumise à l'entreprise COREUM qui avait déposé le retable. Chaque élément pèse environ 350 kg. Techniquement, il devrait être envisagé un renforcement

métallique de l'arrière des parties latérales

Si l'ouverture était réalisée, elle ne pourrait se faire techniquement qu'avec des axes de rotation placés près de la maîtresse vitre. Cela n'est pas souhaitable pour une bonne vision des peintures murales.

Cette solution est écartée.



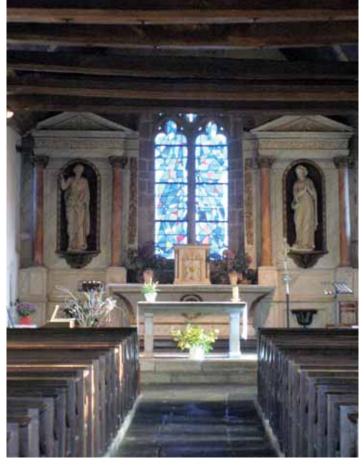
La première travée de choeur est occupée par une charpente à chevrons formant ferme : dispositif en place depuis, hypothétiquement, le xve siècle. Une voûte lambrissée, avec un profil différent, a été mise en place fin xixe, début xxe siècle.

La société DENDROTCH a été sollicitée afin d'ausculter les bois de la charpente et d'essayer de trouver, à partir des éléments en place (bois éventuellement réutilisés dans la charpente du xve siècle...), quelle était la charpente contemporaine des peintures murales, au xive siècle.

¥Signalétique :

Une signalétique appropriée est à mettre en œuvre.

Mme DELFINO évoque les solutions par flashcode mises en place par la Pastorale du Tourisme qui renverraient à un site internet créé par le diocèse.



Mme LE BEC demande aux élus quelles seront les horaires d'ouverture de l'édifice en dehors des célébrations. Une réflexion est en cours.

Comme le mentionne le CR de la CDAS, la restauration de l'église de TADEN "entraîne des choix difficiles ou radicaux".

Une réunion sera proposée, prochainement, pour exposer les conclusions des recherches

menées afin d'adopter la solution la plus judicieuse pour l'édifice.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque, vous accompagne et vous conseille dans le choix d'un livre.

> Tous les lundis et les mercredis après-midi de 16h à 18h.

Tous les samedis matin de 10h à 11h30.



Un Tadennais à l'honneur

Dans la pure tradition Gendarmerie, la deuxième compagnie de l'École préparatoire de Gendarmerie de Chateaulin (29), a choisi comme parrain le « Garde Louis Dubois né en 1922 à la Pontais Trélat en TADEN où sa souche familiale demeure toujours aujourd'hui.

Voici l'histoire de ce Tadennais méritant.

Louis DUBOIS a vu le jour en Haute Bretagne (partie « Gallèse » à l'est de la région où le parler est le « gallo »). Né d'un couple de cultivateurs : Louis DUBOIS (également) né le 15 octobre 1884 à GRISELLES (Loiret) et Jeanne COCHERIL née le 17 septembre 1890 à TADEN (Côtes-du-Nord à l'époque). Second d'une fratrie de sept enfants : Marie née le 29 novembre 1920 : Louis né le 20 août 1922 ; Jeanne née le 28 juillet 1923 ; Yvonne née le 10 septembre 1924 : Bernadette née le 23 janvier 1926 ; Jean né le 28 septembre 1927 (décédé le 22 octobre suivant) : Simone née le 8 avril 1931. Tous décédés aujourd'hui.

Louis grandit à la ferme parentale de « La Pontais » Paroisse de « TRÉLAT » mais commune de TADEN (22100) et fréquente l'école primaire locale jusqu'au « certificat d'études ». Il vient ensuite, tout naturellement, renforcer la famille dans l'activité agricole dont le chef, revenu malade de la « Grande Guerre » (1914-1918), décèdera le 14 février 1942 à l'âge de 58 ans.

À 20 ans oncle Louis se trouve être le seul homme de l'exploitation. Vaillant et capable il supplée sa mère et ses sœurs dans la conduite et la menée de l'exploitation.

Jeune homme, il est jovial, bout en train même, arborant toujours un large sourire si l'on en croît les quelques photographies conservées au foyer parental. Serviable et entreprenant il est bien estimé de son entourage et se fait de nombreux amis parmi les jeunes de son âge.

Mais voilà, sa jeunesse est marquée par la présence sur notre sol de l'occupant allemand. C'est la guerre 39-45, avec les restrictions, les contraintes et les asservissements. Il y a bien les tentations de la « résistance » mais il se doit de « mener la ferme » et aider sa famille en l'absence du paternel. Cela lui ronge les tripes car il se sent l'âme d'un soldat et aspire à accomplir un jour son devoir patriotique. Il résiste à la tentation de s'impliquer contre l'ennemi jusqu'en 1944 où juste après le débarquement allié en Normandie, à l'âge de 22 ans, il s'engage le 21 octobre pour 3 ans au titre de la Cavalerie moto au sein du 19e Dragons. Dès le 15 novembre 1944 il rejoint le Front de Lorient et participe jusqu'au 7 juin 1945 à la chute de cette poche de résistance ennemie. Il s'en va « occuper » l'Allemagne du 10 novembre 1945 au 17 octobre 1946. Cela fut son premier grand voyage, sa première escapade à l'étranger. Le 16 décembre 1945 en Allemagne il est promu brigadier.

Muté le 16 février 1946 au 3° RSA, il rejoint le 215° Pionniers le 17 octobre 1946. Il y sera promu brigadier Chef le 10 janvier 1947.

Il termine son engagement le 21 octobre 1947 et rejoint la famille et la ferme.

À peine est-il rentré au bercail qu'il ressent le besoin irrésistible de « partir », de connaître une autre vie. Les amis gendarmes dinannais que la famille a soutenus durant l'occupation allemande percevant chez notre jeune Louis l'esprit d'aventure qui l'occupe et le préoccupe, vont le convaincre de les rejoindre au sein de leur arme.

C'est ainsi que Louis DUBOIS est nommé élève-gendarme le 30 janvier 1948 et affecté à l'École Préparatoire de gendarmerie de PAMIERS dans l'Ariège. École qu'il rejoindra le 24 février 1948 pour être affecté au 4º Peloton de la 1ºº compagnie. Il y est titularisé à compter du 25 février 1948. À l'issue de sa formation, le 5 septem-



bre 1948 il rejoint la brigade de CHAZELLES sur LYON dans la Loire au sein de la Région Rhône Alpes.

Il se fait au métier de gendarme et tout semble alors aller au mieux pour lui.

Mais voilà, la France à cette époque est en conflit en Extrême-Orient et la gendarmerie, arme de sous-officiers par excellence, est mise à contribution pour y encadrer les forces combattantes locales. Louis, jeune dans l'armée, craint de devoir y partir. Pris par le doute, car là-bas « on y meurt en nombre », il envisage de quitter la gendarmerie. Il s'en confie à sa chère mère mais n'en fait rien pour autant.

Par CM n° 03560/Gend T du 2 novembre 1949 le gendarme Louis DUBOIS est désigné pour servir en Extrême-Orient. Voilà, le grand voyage redouté officiellement annoncé.

Sans tarder, Louis se retrouve le 10 novembre au « Centre de Rassemblement de CHARENTON » avec un moral d'acier. Il déplore l'inélégance de son uniforme mais est heureux d'y faire des retrouvailles. Embarqué à Marseille sur le Pasteur le 17 novembre 1949 via Oran, le canal de Suez, la Mer Rouge... il accoste à SAIGON le 8 décembre. Désigné pour le Tonkin, il poursuit sa route sur HAHIPHONG puis sur HANOÏ où il arrive le 12 décembre. Affecté au 1er Escadron de la Garde il gagne le poste de «Yen Phu » en banlieue d'HANOÏ le 19 décembre.

26

Vie **Culturelle**

Il s'habitue à la vie tonkinoise et s'acclimate sans difficulté. L'activité du poste est bien diverse : entretien du poste, entrainement et patrouilles. Début février Louis est affecté au poste de l'Écluse, à une quinzaine de kilomètres de Yen Phu, sur la même route le long du fleuve rouge.

Tout y semble paisible jusqu'à ce jour du 1er mai, où, Louis, en patrouille avec des supplétifs, découvre dans un village voisin une « tranchée secrète ». Il doit faire le coup de feu, exterminer trois « Viêt » dont une femme qui lui lançait des grenades. Il récupère des munitions et surtout des documents sensibles au niveau militaire. Le 2 mai, de nouveau en patrouille dans un autre village, sa patrouille fait 5 prisonniers dont 2 sont armés et porteurs de documents précieux et d'un drapeau Viêt. Le Vendredi suivant sa patrouille détruit 11 tranchées secrètes, fait un prisonnier, récupère des explosifs et de nombreux docu-

Louis se dit satisfait de son activité et écrit qu'il est proposé pour les honneurs de la croix de guerre. Une récompense qu'il présente comme une reconnaissance du travail accompli.

Durant la période suivante, il semble que l'activité de nos troupes s'intensifie dans la région d'HANOÏ et que les résultats obtenus déstabilisent fortement le Vietminh. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait réaction de l'ennemi. C'est ainsi que le 1er juin 1949, alors que le garde Louis DUBOIS, à la tête d'un groupe de gardes vietnamiens procède à l'ouverture quotidienne de la route de HATRI est pris à parti par quelques 200 insurgés bien armés au niveau du village LIEN-MAC. Malgré sa blessure au coude gauche, il réussit à riposter et à rejoindre son poste avec sa patrouille au complet.



Evacué rapidement sur l'hôpital de Lanessan à HANOÏ, le garde Louis DUBOIS, malgré les soins éclairés reçus, décède des suites de sa blessure le 11 juin 1950. Il est inhumé le lendemain au cimetière municipal d'HANOÏ accompagné de ses officiers et de tous ses camarades.

Son corps fût rapatrié en octobre 1951 et remis à la famille. Durant trois jours à la maison, la famille et la population le veilla. Ce temps de recueillement permit à tous de faire leur deuil. Ses obsèques militaires lui furent célébrées en l'église de Trélat.

Il repose depuis dans la sépulture familiale au cimetière de Trélat en la commune de TADEN.

Le Garde Louis DUBOIS est titulaire des décorations suivantes :

- · Médaille Militaire
- Croix du Combattant des Théâtres des Opérations Extérieures avec Palme
- Médaille Coloniale

Une délégation d'élèves gendarmes se déplacera à TADEN le 22 mai 2013.







Le club de gym de Trélat-Taden

Le club de gym de Trélat-Taden se porte bien. Cette saison a encore vu son effectif augmenter : 71 adhérents dont 5 hommes. Le club attire car il a plusieurs atouts, avec la qualité et la variété des cours dispensés par Jessy LECUYER, le coût peu élevé de la cotisation annuelle, ceci grâce à l'équipe municipale qui met gratuitement à notre disposition l'animateur sportif territorial, ainsi que la maison du temps libre.

Cette saison, nous avons bénéficié de l'opération "parrainage" organisée par le comité départemental, qui a bien fonctionné. Cela consistait à rembourser 20,50 € à un licencié 2011/2012 qui faisait adhérer un nouveau licencié. Et... une bonne nouvelle supplémentaire fut d'apprendre ensuite que le "filleul" se verrait aussi

rembourser 20.50 €. Le comité départemental avait encore des crédits de 2011/2012 et avait donc décidé de les distribuer ainsi. L'opération qui s'est achevée en décembre 2012 fut un beau succès.

Nous avons acheté du nouveau matériel, afin de diversifier les activités (disques glisseurs, barres multigym, bâtons mousse et flex'oring, ainsi que des fitballs supplémentaires, des ballons neufs, des rubans élastiques...).

Animateur sportif : Jessy LECUYER

• Présidente : Laurence MENARD

• Trésorière : Brigitte CADES

· Secrétaire : Christiane GROMELLON



En souhaitant que de nombreux habitant(e)s de Taden s'inscrivent pour la prochaine saison, nous vous disons à bientôt.

Pour le bureau, La Présidente, Laurence Ménard



HORAIRES DES SÉANCES:

Lundi de 19h15 à 20h15 Jeudi de 19h à 20h Vendredi de 10h30 à 11h30 Tarif annuel pour 2012/2013 : 55 €

3° Édition du tournoi vétéran de l'ALSS Trélat-Taden

Cette année encore, le terrain du bourg de Trélat va accueillir le vendredi 31 mai 2013, les amateurs du ballon rond environ une vingtaine d'équipes vont se rencontrer dans une ambiance amicale et essayer de remporter le challenge mis en jeu par le club de football de Trélat-Taden.

Comme les années antérieures, fairplay et bonne humeur seront de rigueur, le fait de participer est le principal atout de cette animation.

L'esprit de la gagne est toujours là pour les protagonistes, mais les années passées et l'expérience font que ces joueurs viennent principalement pour passer une soirée conviviale et se remémorer leurs exploits antérieurs, en effet ce tournoi est réservé aux plus de trente ans (seul 1 joueur plus jeune peut participer aux rencontres).

Et donc nous pouvons voir nos sportifs dont certains d'un âge respectable s'ébattre allègrement sur le terrain, pas de coups, respect et franche rigolade font que ce tournoi s'est forgé une solide réputation depuis son lancement. Il est d'ailleurs le seul à se disputer sur terrain herbu dans la région.

L'équipe les sabotiers lors du tournoi 2012



Inscription :

- Loïc Ménard 02 96 39 44 09 et 06 12 56 25 78
- Eric Lithard 06 70 93 38 74



L'équipe de Pleudiher vainqueur édition 2012



Les dirigeantes à la restauration



Les dirigeants de notre école de foot seront de nouveaux sur le pont !

Samedi 1er juin 2013

Dans la continuité du tournoi vétérans, le tournoi jeunes opposera les U10/U11 et U12/13.

Celui-ci se déroulera de 9h30 à 17h30 sur le terrain de Trélat et en parallèle pour chaque catégorie.

Tarif $25 \in \text{par}$ équipe composée de 7 joueurs et 2 remplaçants.

Inscription

- Alain Robert 06 87 27 66 42
- Jean-Claude Trémaudan 06 63 16 67 88
- David Abarnou 06 87 23 53 43

Vendredi 31 mai à partir de 18h30 et le samedi 1er juin de 9h30 à 17h30.

Terrain du bourg de Trélat.

Une organisation rodée, des arbitres officiels, des dirigeants nombreux et motivés, une animation podium emmenée de main de maître par Bernard et Michel, grillades, frites, buvette vous attendent donc ce :

Vendredi 31 mai a partir de 18h30 Terrain du bourg de Trélat et le samedi 1er juin de 9h30 à 17h30.

Tarif 40 € par équipe (6 joueurs + 2 remplaçants) dont 1 seul âgé de trente ans.



Le Président **Éric Lithard**

Les arbitres du tournoi 2012

≧Communiqué de l'École de Football

Mercredi 5 et 12 juin de 14h à 17h sur le terrain de Taden nous organisons des séances découvertes pour les filles et les garçons nés entre 2001 et 2008.

Venez nombreux, nos bénévoles de qualité ainsi que notre éducateur Jessy sauront vous diriger dans l'apprentissage du football.

Le club va créer une équipe U14/U15 pour la saison 2013/2014, nous recrutons des joueurs nés entre 1999 et 2000 (Contact : JC Trémaudan 06 63 16 67 88)

La vie au club de l'Amitié

Le club de l'amitié affiche une excellente santé avec pour l'année 2013 : 230 adhérents en forte hausse par rapport à l'an passé (il fallait tester la nouvelle présidente) ce qui rajeunit beaucoup le club.

Nous avons toujours beaucoup d'activités, un thé dansant le 10 février avec 318 personnes, une potée le 22 février avec 75 personnes, le 4 mars nous avons fait un grand concours de belote à la salle du temps libre ou nous avions 78 équipes de beloteurs, puis le 23 mars nous avons réunis 210 personnes venant de tous

les horizons pour notre couscous annuel, il y avait beaucoup d'ambiance et beaucoup de monde sur la piste de danse au son de l'accordéon d'Alain qui

nous a fait passer un excellent aprèsmidi, en dégustant le délicieux couscous du chêne au loup.

Tout les mardis nous nous retrouvons entre 25 et 30 à la salle de Neuville, avec jeux de belote, aluette, tarot, scrable, triominos... dans la joie et la bonne humeur.

Chaque premier mardi du mois, une balade pédestre est organisée autour du bourg de Taden, départ de Neuville à 14h.

Les Tadennais qui s'ennuient à la maison et qui voudraient nous rejoindre seront chaleureusement accueillis.

Le nouveau CA élu à l'AG du 8 janvier est le suivant :

- · Présidente : Agnès Rolland
- · Vice président : Raymond Coeurdray
- · Trésorier : René Ménard
- Trésorier adjoint : Romain Buchon
- · Sécrétaire : Daniel Pitard
- Sécrétaire adjoint : René Bourguignon
- Membres : Simone Rolland, Huguette Hamoniaux, Monique Lemée, Marie-louise Rolland, Monique Bourguignon, Jean-Paul Armange.
- Renseignements : A.Rolland 02 96 39 19 54.



Exposition Taden Culture et Patrimoine

¥Exposition "Mauro Tognacci"

Mauro Tognacci est un artiste peintre qui partage son temps entre l'école des beaux-arts de Padoue et Plouër-sur-Rance, où il réside dorénavant. Son inspiration, il la puise dans sa Vénitie natale mais surtout dans notre région. « Les soirs vénitiens ressemblent aux crépuscules bretons et, au matin, la lumière qui baigne ma retraite bretonne, ressemble étrangement aux lueurs qui réveillent mes amis à Padoue » affirme-t-il.

L'association "Taden, Culture & Patrimoine" se propose de vous faire découvrir peintures et dessins à l'encre de chine de cet artiste italien qui vous entraîneront de la vallée de la Rance jusqu'en Vénitie.



Exposition de Saint-Front"

Yves de Saint-Front est un artiste encore peu connu dans notre région alors que ses œuvres ont été exposées dans de nombreuses parties du monde, y compris aux États-Unis. Portraitiste hors pair, auteur prolifique de peintures et dessins sur la

Polynésie et les îles Chausey, sculpteur, vitrailliste reconnu (divers projets ou réalisations complètes en France dont l'église de Chausey et la Cathédrale de Papeete et autres réalisations à l'étranger : Nouvelles Hybrides, Alabama...), Yves de Saint-Front est décédé en 2011 à Pleudihen-sur-Rance, où il s'était retiré près de sa fille.

Cet artiste, animé d'une profonde modestie, a sans doute, malgré toutes ses qualités, souffert de la notoriété de son père, l'illustre navigateur et peintre officiel de la Marine, Marin-Marie.

Riche d'une cinquantaine d'œuvres, l'exposition qui lui est consacrée du 1er



Taden, Culture & Patrimoine

au 31 août, sur les trois étages de l'emblématique manoir de la Grand'Cour, sera l'occasion unique de découvrir les différentes facettes de son art.

DATES EXPOSITIONS :

"Mauro Tognacci" du 12 au 26 juillet 2013 inclus, entrée libre.

"Yves de Saint-Front" du 1er au 31 août 2013 inclus, entrées : adulte 3 €. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Horaires: de 14h à 18h tous les jours. Nocturnes jusqu'à 20h les vendredis, jours de marché. Manoir de la Grand'Cour Taden (bourg).



Association Taden Animations

Fête de la Saint-Jean : soirée guinguette et feu d'artifice!

Fête de la Saint-Jean organisée par Taden Animations sur les bords de Rance.

Pour cette occasion les bénévoles de l'association sont déjà à pied d'œuvre pour organiser une grande fête au bord de l'eau, samedi 22 juin à la cale de TADEN.

Les festivités commenceront dès 15h avec des démonstrations de lutte bretonne, un concours de palets, des chants et danses du pays gallo, avec la présence exceptionnelle pour la première fois dans le Pays de Dinan, des frères Morvan, qui nous feront l'honneur de donner 2 tours de chants dans l'après midi.

À 18h30, changement d'ambiance ! C'est une guinguette au bord de l'eau qui s'installera pour la soirée, avec un dîner moules frites^{*}.

Les bords de Rance prendront des allures d'antan, sous les flonflons et les airs d'accordéon de Miss GUIN-GUETTE, qui fera chanter les convives sur des airs d'autrefois.

À partir de 20h place à la danse! Le bal musette sera sous la gouverne de Claude Lallart (président d'Entrez dans la danse) et pour les amateurs de danse, un parquet leur permettra de virevolter toute la soirée!

Toute la journée, buvette et galette saucisses.



Pour clôturer cette soirée, un feu d'artifice sera tiré vers 23 h, avec retraite aux flambeaux.

'Repas moules frites, uniquement sur réservation au 06 30 15 64 94.

Les prochains rendez vous de Taden Animations :

- · le 7 juillet vide grenier
- le 18 août vide grenier



L'association a tenu son assemblée générale en février et n'a pu que tirer un bilan positif de l'année écoulée, tant sur le plan financier que de la fréquentation de ses manifestations.

 Le marché de noël 2012 a encore attiré des milliers de visiteurs.

Lors de cette assemblée des nouveaux statuts ont été votés et le conseil d'administration a été réduit à 6 membres

- Présidente : Nicole PITREL
- · Vice présidente : Annick FRONTIN
- Trésorier : Gérard GRENIER
- Trésorier adjoint : Pierre BONNET
- · Secrétaire : Jean-Paul LETIRAN
- Secrétaire adjointe : Jocelyne CARVENANT



Association Tadennaise de pétanque

Assemblée générale du 6 décembre 2012

- Président : Daniel Labbé
- Secrétaire : Rémy Lacarreres
- · Trésorière : Nicole Gérard
- Trésorier adjoint : Gérard Couturier

Entrainement le mardi, jeudi et samedi, à 14h à la salle Neuville.

52 adhérents pour la saison 2013.



△ Calendrier 2013 :

Concours mensuels du club à la mélée

- Jeudi 30 mai
- Jeudi 19 septembre
- · Jeudi 24 octobre

Concours officiels ouverts à tous

- · Jeudi 27 juin
- · Jeudi 5 septembre

Concours amicaux avec Lanvallay (aller)

· Jeudi 23 mai à Taden

Concours amicaux avec Lanvallay (retour)

- Jeudi 12 septembre à Lanvallay
- · Jeudi 26 septembre à Taden

Concours avec Lancieux

• Jeudi 13 juin à Taden





Association Taden Environnement

Compte-rendu de la réunion d'information sur les déchets du vendredi 25 janvier 2013 à Trélat.

La réunion sur les déchets a bien eu lieu ce vendredi 25 janvier à Trélat salle du Frémur à 20h30. Malgré le très mauvais temps nous étions quand même une douzaine de personnes. Trois associations environnementales étaient représentées; Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et Taden Environnements.

Jean-Michel Le Leurch, président de Taden Environnements a tout d'abord informé l'assistance des changements intervenus récemment sur le fonctionnement de l'usine d'incinération de Taden.

Le SMPRB (Syndicat Mixte du Pays de la Rance et de la Baie) qui était responsable de la gestion de l'incinérateur de Taden a passé une convention de service public avec la société IDEX le 1^{er} juin 2011 pour une durée de 11 ans. C'était la même société (IDEX) qui faisait fonctionner l'usine avant.

À partir du 10 octobre 2012 nous sommes passés d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) à une CSS (Commission de Suivi et de Surveillance).

Il a rappelé le rôle des associations :

- Lire les documentations fournies par l'opérateur de l'usine, poser toutes les questions utiles préalablement réfléchies lors de la réunion de la CSS qui a lieu une fois par an sur le site de l'incinérateur de Taden.
- Favoriser l'information vers le public : cette réunion du 25 janvier le fait.

Faire des recommandations à l'exploitant (IDEX): nous sommes intervenus en 2004 pour éviter la dissémination des mâchefers dans les chemins. Nous avions demandé des contrôles inopinés de l'usine pendant plusieurs années et ceci sont effectifs depuis 2012. Nous avions alerté les autorités sur les dangers d'un centre de stockage de déchets ultimes aux abords de l'usine en 2004.

Jean-Michel Le Leurch a continué en montrant que l'usine drainait les ordures ménagères de 145 communes (St Malo, Dinard, Combourg, Dol de Bretagne...) soit l'équivalent de 250 000 habitants. L'incinérateur brûle 86 000 tonnes de déchets ménagers et autres. Ses deux fours fonctionnent jour et nuit presque toute l'année. Cela fournit de l'énergie, l'équivalent de la consommation d'une ville comme Dinan. Il en ressort des mâchefers (17 380 tonnes) qui sont entreposés à l'arrière de l'usine sur une aire adaptée où ils vont rester entre 6 mois et 1 an pour perdre leur métaux lourds. Ils seront ensuite utilisés en sous-couche routière. 1 825 tonnes de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) et 250 tonnes de gâteaux de filtration sont aussi des residus de cette incinération. Ce sont des substances hautement toxiques et pour cela on les envoie par camions dans un centre d'enfouissement de classe I à Laval.

Les déchets de la CODI ne représentent que 17,83 % des déchets brûlés à l'incinérateur de Taden (chiffres de 2008).

La France est la championne de l'incinération en Europe : en 2008, 128 incinérateurs éliminaient 28% des déchets. En Côtes-d'Armor, on a 3 incinérateurs : Pluzunet, Planguenoual et Taden.

Malgré tout le tri des déchets augmente : en 2008, à la CODI chaque habitant a trié 46,9 kg de verre (1 661 tonnes) et 26 kg de sacs jaunes (924 tonnes).

Il y a moins de déchets et l'usine doit tourner au maximum. Si des mesures politiques amenaient à moins d'emballage à la source et presque tout recyclable ? Ce serait difficile de faire tourner l'incinérateur de Taden ou il faudrait qu'il fonctionne à moitié.

Lors de cette réunion, un riverain nous a parlé de l'odeur pestilentielle de certains camions-bennes quand ils ressortent à vide de l'usine de Taden.

Un autre habitant a noté que des camions amenant des encombrants à l'incinérateur de Taden laissaient partir une partie de leur cargaison sur la route car n'ayant pas de bâche de protection pour empêcher ce problème.

Ces faits seront rapportés au syndicat SMPRB. C'est le rôle des associations siégeant 1 fois par an à la réunion de la commission de suivi et de surveillance de l'incinérateur des déchets ménagers de Taden de faire remonter ces informations.

Jean-michel Le Leurch



Cordon Electronics et Sony

s'associent pour développer l'activité de Sony Alsace Tec

La direction de Cordon Electronics a présenté le 5 mars 2013, aux représentants du personnel un projet de partenariat avec Sony pour le site de Sony de Ribeauvillé (Haut-Rhin), spécialisé dans les activités de service après-vente (SAV), de sous-traitance électronique et d'ingénierie. Cette alliance permettrait aux deux entreprises de renforcer leur savoir-faire et de conquérir de nouveaux marchés.

L'établissement de Sony à Ribeauvillé rencontrant des difficultés pour se développer sur certains marchés dynamiques trop éloignés de ses cœurs de métier, le groupe Sony a retenu, après avoir étudié différentes solutions, le projet de partenariat avec le groupe Cordon Electronics.

Ce projet consisterait à filialiser l'activité de l'usine de Ribeauvillé au sein d'une nouvelle entreprise dont Cordon Electronics, initialement minoritaire, deviendrait l'unique actionnaire à horizon 2014. Sony s'engagerait par ailleurs à maintenir pendant quatre ans son carnet de commandes auprès du site.

Ce projet devrait permettre au groupe Cordon Electronics de diversifier ses activités de SAV, de bénéficier d'ouvertures vers la production de moyennes séries en sous-traitance et de se développer sur les marchés limitrophes de l'Alsace.

Pour Serge CORDON, Présidentdirecteur général de Cordon Electronics, « ce partenariat représenterait une véritable opportunité pour nos deux entreprises. En associant le savoir-faire des équipes d'Alsace TEC et de Cordon Electronics, il nous permettrait en effet de nous développer, en particulier vers les marchés européens plus proches de l'Alsace que de nos centres industriels actuels ».

Serge FOUCHER, Vice-président exécutif de Sony Europe, précise « seul un rapprochement avec un spécialiste du SAV et de la réparation, bénéficiant d'une dynamique commerciale forte, permettrait d'attirer de nouveaux clients et d'améliorer les performances du site. C'est pourquoi, après avoir étudié l'ensemble des solutions envisageables, nous nous sommes naturellement tournés vers le projet de partenariat avec la société Cordon Electronics, un partenaire historique de l'entreprise ».

Site internet: www.cordongroup.com





À PROPOS DE CORDON ELECTRONICS

Créée en 1989 à Dinan (22), la société Cordon Electronics est spécialisée dans la maintenance, la rénovation et la réparation industrielle de produits électroniques. Autour de ce coeur de métier, le groupe a développé une gamme de services et propose aujourd'hui à ses clients une gestion globale d'activité : logistique, supply chain, centres d'appels techniques, e-boutiques, sites web dédiés, formation du personnel, animations et prestations techniques en boutiques, reprise et recyclage de produits, etc.

Cordon Electronics compte 1 500 collaborateurs, sur 7 centres techniques en France et 4 filiales hors métropole (Hongrie, Roumanie, Caraïbes et La Réunion).

En 2012, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros, en croissance de 30% par rapport à l'année précédente. 27% de son chiffre d'affaires est réalisé à l'international.

La forte croissance enregistrée ces dernières années a permis à Cordon Electronics de se hisser parmi les 10 premières entreprises européennes de son secteur, en particulier dans le domaine des décodeurs, des box ADSL et des terminaux résidentiels. En France, Cordon Electronics est considéré comme le leader dans la maintenance des terminaux de télécommunication.

Poursuivant sa croissance internationale, Cordon Electronics s'implantera au Brésil au premier semestre 2013 pour développer son expertise sur ce nouveau marché prometteur.



Les 15 et 16 juin prochains,

ouvrez les portes de votre jardin!



En Bretagne, tous les 2 ans, les acteurs du tourisme, de l'environnement et du jardinage se mobilisent pour promouvoir les solutions de jardinage au naturel, c'est-à-dire sans pesticides ni engrais chimiques. Au cours d'un week-end de juin, des jardiniers amateurs ouvrent gratuitement leur porte aux visiteurs pour échanger sur les techniques, les savoir-faire, les trucs et astuces de jardinage, dans un cadre convivial.

L'objectif est de montrer à chacun qu'un jardin sans pesticide, respectueux de l'environnement et de la santé, accueillant pour la biodiversité, c'est possible... et ce n'est pas compliqué!

Cette année encore, plus de 100 jardiniers amateurs vont ouvrir la porte de leur jardin dans toute la Bretagne. Pourquoi pas vous ?

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin d'exception. Il suffit de jardiner sans produit chimique, de présenter quelques solutions intéressantes pour le jardinier et surtout d'avoir envie de transmettre son expérience.

La liste des jardins participants sera disponible sur le site internet et par téléphone à partir du 13 mai.

www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTER:

Pays touristique de Dinan 7, rue Victor Schoelcher 22100 Dinan 02 96 39 62 64

Conseil général des Côtes-d'Armor – DAERN 9, place du Général de Gaulle CS42371 Saint-Brieuc Cedex 1 02 96 62 89 66



Buvette, mineurs: cocktail dangereux

Un fait divers tragique vient récemment de rappeler les associations à une très grande vigilance dans la gestion de leurs buvettes. Encore plus vis-à-vis des jeunes!

Sèvres (79), un adolescent de 16 ans est décédé des suites d'une collision entre son scooter et une automobile.

Il venait de quitter une fête organisée par l'association des parents d'élèves locale.

L'enquête a démontré que la victime comme le jeune conducteur de la voiture avaient, dans la nuit, bu de l'alcool au-delà des taux autorisés. Alcool qui provenait de la soirée organisée par l'association.

Une enquête doit déterminer les responsabilités de cette dernière, mais sans en attendre les conclusions, cet événement tragique ne manque pas de questionner parmi le milieu associatif. Le débit de boissons est certes devenu un élément incontournable des fêtes et galas, raison de plus

pour appliquer strictement la réglementation.

∠Demande écrite et restrictive

Premier réflexe: l'association doit formuler une demande écrite auprès du maire de la commune où sera situé le débit de boissons temporaire à adresser au plus tard 15 jours avant la manifestation. Cette demande peut être renouvelée jusqu'à cinq fois dans l'année pour les boissons des deux premiers groupes (Groupe 1: boissons sans alcool - Groupe 2: boissons fermentées non distillées telles que le vin, la bière, le cidre, les vins doux naturels...).

Le service et la vente de boissons peuvent être assurés soit par des béné-

voles, soit par un professionnel qui assurera ce poste en « gérance ».

Quel que soit le type de buvette ou de bar, l'association doit contribuer à la prévention de l'alcoolisme.

≥ Protection renforcée

Ces conseils ne sont pas à prendre à la légère. Le code de la santé publique prévoit des amendes pour toute infraction.

Le président de l'association sera pénalement responsable dans plusieurs cas : s'il laisse entrer une personne ivre dans le lieu de la manifestation, si de l'alcool est servi à un mineur, si les heures de fermeture n'ont pas été respectées... L'amende encourue peut aller, suivant l'infraction, de $3\ 800\ \in\ a\ 7\ 600\ \in\ .$



Le triathlon du Pays de Rance le 26 mai 2013

En septembre 2004 Erwan Prieto et Jean-Claude Neveu père de Cyrille Neveu champion de France et du monde en 2002 concrétise cette idée géniale de créer un club de triathlon sur les bords de rance. Ils le baptisent CEPS Dinan Armor Triathlon.

Rapidement les adhésions se succèdent pour en arriver aujourd'hui à devenir un club important.

Le club compte actuellement 102 licenciés, dont 18 femmes et une école de 18 enfants.

Le club est doté de 4 arbitres fédéraux, 2 entraîneurs diplômés (BF5) pour l'école de triathlon et une personne, salariée du club, qui entraîne les adultes en section natation 6h/semaine.

Le 26 mai 2013, c'est la 7º édition du triathlon Pays de Rance qui est organisée par le club et comme l'an dernier,

elle aura lieu au Manoir de la Grand'Cour et l'épreuve « natation » à la cale de Taden.

Les épreuves

L'ÉPREUVE S INDIVIDUEL/RELAIS

Le matin à 10h départ du triathlon
 « S/INDIVIDUELLE/RELAIS »

(Attention : 250 places maxi)

• 750 m natation/15 km vélo/5 km de course à pieds

Individuel : $12 \in +5 \in de$ licence journée pour les non licenciés FFTRI.

Relais : $21 \in +5 \in$ de licence journée pour chaque participant non licenciés FFTRI.

L'EPREUVE M

 L'après-midi à 14H30 départ du triathlon M

(Attention: 250 places maxi)

• 1500 m natation/40 km vélo/10 km de course à pieds

Tarif : 25 \in + 20 \in de licence journée pour les non licenciés FFTRI.

Le programme de la journée

- 8h30 retrait des dossards
- 9h ouverture de l'aire de transition parc à vélos
- 9h45 briefing course pour les triathlètes obligatoires
- 10h départ de l'épreuve S
- 11h45 podiums récompenses
- 12h à 13h15 pause
- 13h30 ouverture de l'aire de transition parc à vélos
- 14h15 briefing course pour les triathlètes obligatoires
- 14h30 départ de l'épreuve M
- 17h 30 podiums récompenses



¥Lieu des épreuves

La partie natation à la cale de Taden/St-Samson

Le vélo Taden, St-Samson, Ploüer sur Rance, La Hisse et retour à Taden La course à pied le long du hallage arrivée au manoir

Le matin un tour de vélo, 1 tour à pied, l'après midi 3 tours de vélos et 2 tours à pied.

L'inscription en ligne est possible sur le site internet de l'association jusqu'au mercredi 22 mai 2013, ou par bulletin papier.

Restauration sur place.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

www.dinan-triathlon.fr contact@dinan-triathlon.fr











À dimanche au canal 7° édition

CANAUX de BRETAGNE et le Comité Régional du Tourisme de Bretagne s'associeront une nouvelle fois en 2013 aux communes riveraines des canaux le souhaitant, pour vous proposer de (re)découvrir le canal de facon originale et conviviale.

Nous vous donnons donc rendezvous le dimanche 11 août 2013 pour le pique-nique géant le long des canaux de Bretagne.

Les canaux animés...

Avec plus de 600 km, les canaux de Bretagne représentent un espace naturel de découverte préservé pour les adeptes de la plaisance et de la navigation... mais pas seulement!

Aujourd'hui, ces vallées font aussi le bonheur de ceux qui parcourent le chemin de halage à pied, à vélo, ou à cheval mais aussi des pêcheurs et des naturalistes!

De nombreux rendez-vous animent l'histoire du Canal d'Ille-et-Rance, de la Vilaine, du canal de Nantes à Brest et du Blavet.

Ainsi, durant toute l'année, entre festivals, péniche spectacle, balades ou encore le feu d'artifice du 14 juillet... les canaux de Bretagne ne manqueront pas d'ambiance.

Les communes du réseau escales

Le long du canal de Nantes à Brest

- · Sucé-sur-Erdre
- Nort-sur-Erdre
- Blain
- Guenrouët
- Peillac
- Malestroit
- Josselin
- Rohan
- Pontivy
- Allineuc
- St-Aignan
- St-Gelven, Bon-Repos
- Gouarec
- · Châteauneuf-du-Faou
- Pleyben
- Landévennec

Le long du Blavet

- · Pluméliau, St-Nicolas-des-Eaux
- · Baud, Pont-Augan
- Inzinzac-Lochrist

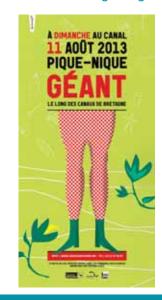
Le long du canal d'Ille-et-Rance

- La Vicomté-sur-Rance et St-Samson-sur-Rance
- · Évran / Bétineuc / St-Judoce
- St-Domineuc
- Hédé, les onze écluses
- · St-Germain-sur-Ille
- Betton
- · St-Grégoire

Le long de la Vilaine

- Guichen
- Bourg-des-Comptes
- · Guipry / Messac
- · La Roche Bernard

www.canauxdebretagne.org



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Canaux de Bretagne Tél. 02 23 47 02 09 contact@canauxdebretagne.org plan du site



Recensement des jeunes

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie entre le jour du 16° anniversaire et la fin du 3° mois suivant.

Vous devez vous munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera remise et vous devez la conserver précieusement.

Elle est indispensable pour vos inscriptions aux concours et



examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...)

Entre 18 et 25 ans, vous passerez une journée avec l'armée, qui vous délivrera un certificat individuel de participation, nécessaire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...).

Sécurité routière

2 Conseils aux usagers

L'alcool au volant reste le premier facteur d'accidentologie sur les routes du département depuis plusieurs années.

Il est impliqué dans un tiers des accidents mortels du département.

Une certaine méconnaissance de la durée d'élimination de l'alcool dans le sang est régulièrement constatée parmi les usagers verbalisés ou jugés. Certains conducteurs pensent, à tort, qu'après avoir dormi suite à une soirée festive qui s'est terminée tard dans la nuit, leur taux d'alcoolémie est redevenu « normal » le lendemain en fin de matinée.

Or l'élimination de l'alcool se fait de manière lente et prendre du café ou boire beaucoup d'eau ne sert à rien. Un verre d'alcool servi dans un débit de boisson, équivaut à environ 0,25 grammes d'alcool par litre de sang (0,25 g/l). Deux verres suffisent pour atteindre le seuil maximal autorisé de 0,50 g/l pour conduire un véhicule.

Lorsque l'alcool est consommé dans un cadre privé, un seul verre peut suffire pour arriver à ce taux de 0,50 g/l.

Un sujet en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15 g/l par heure. Il faut entre 3h et 5h pour éliminer deux verres d'alcool pris dans un bar. Après avoir consommé plusieurs verres, un conducteur devra donc attendre plusieurs heures avant de reprendre le volant.

Ainsi, pour un taux de 1,50 g/l, correspondant à 6 verres consommés dans un bar, une personne, se couchant à 3h du matin, ne pourra reconduire au mieux qu'après 13h.



Évolution Accidentologie 2012 2011 Écart dans les 2012 Côtes-d'Armor Accidents corporels 433 480 - 47 - 10% Personnes tuées 39 39 Personnes blessées 586 602 - 16 - 3% dont blessés hospitalisés 221 261 - 40 - 15% 341 dont blessés non hospitalisés 365 + 24

Données provisoires 2012.

- Tué: personne décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.
 Blessé hospitalisé: victime non tuée, hospitalisée plus de 24h.
- Blessé non hospitalisé : victime non tuée, ayant fait l'objet de soins médicaux, mais ayant été hospitalisée moins de 24h.

39 personnes sont décédées en 2012 sur les routes du département des Côtes-d'Armor qui connaît depuis 2010 une stabilité du nombre de tués et une baisse sensible des accidents corporels et des blessés hospitalisés.

¥Le saviez-vous?

Conduire vite fatigue!

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas les vitesses régulières et modérées qui provoquent « l'endormissement par ennui », mais la conduite rapide.

En effet, une vitesse plus élevée oblige le conducteur à traiter un grand nombre d'informations en un minimum de temps et donc à adapter en permanence sa vision.

Conséquences : un stress important qui entraîne une plus grande fatigue et naturellement une perte de vigilance.





Consommateurs UFC- Que Choisir

L'Association de Défense des

L'Association locale de Saint-Brieuc et environs organise des permanences afin de renseigner les citoyens sur des sujets de consommation qui les préoccupent où de les aider à se défendre face à des abus dont ils sont victimes de la part de professionnels peu scrupuleux.

Une permanence est assurée par des bénévoles à Dinan.

Il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'association en téléphonant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mardi matin).

CONTACTS

Tél. 02 96 78 12 76 contact@saintbrieuc.ufcquechoisir.fr

> UFC Que Choisir 3, rue Pierre Cléret 22120 Yffiniac



Simplification pour la sortie de territoire des mineurs

1^{er} janvier 2013

→Présentation des nouvelles dispositions

À partir du 1er janvier 2013, les mairies et les préfectures n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager sans leurs parents.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire (IST) et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence (OST) sont prévues.

∠L'autorisation de sortie du territoire (AST)

Les AST ne seront plus réclamées à partir du 1er janvier 2013 pour quitter la France.

Les autorisations de sortie de territoire, individuelles ou collectives demandées jusqu'alors pour les voyages des mineurs auprès des mairies ou des préfectures ne seront plus nécessaires.

Dans le cadre du renforcement du principe de liberté de circulation, dès le 1er janvier 2013, un mineur français pourra voyager dans toute l'Union européenne avec un simple titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les autres pays hors Union européenne, un passeport reste le plus souvent obligatoire, assorti le cas échéant d'un visa.

Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination.

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

∠L'interdiction de sortie de territoire (IST)

L'IST est une procédure judiciaire.

Le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants peut décider de prononcer une interdiction de sortie de territoire pour un mineur. Cette interdiction, portée au fichier des personnes recherchées, permet de faire obstacle aux déplacements du mineur lors des contrôles aux frontières.

Lorsqu'elle est prononcée par le juge aux affaires familiales, une levée temporaire de l'IST peut être décidée par les parents (par exemple pour un voyage scolaire). Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans I'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'interdiction de sortie du territoire prononcée par le juge aux affaires familiales est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

∠L'opposition à la sortie du territoire (OST)

L'OST est une procédure administrative d'urgence.

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture (ou le commissariat de police et la brigade de gendarmerie en dehors des heures ouvrables). Si le préfet accède à cette demande après examen des éléments fournis par le demandeur, l'opposition à la sortie du territoire (OST) est inscrite au fichier des personnes recherchées.

Cette mesure est valable 15 jours et ne peut pas être prorogée.

L'OST donne lieu à une saisine du procureur de la République par le préfet aux fins de lancer la procédure judiciaire d'interdiction de sortie du territoire parallèlement, si elle n'a pas été déjà initiée par le titulaire de l'autorité parentale.

PLUS D'INFORMATION:

www.interieur.gouv.fr/A-votreservice/Mes-demarches/ Famille/Protection-despersonnes

(à partir du 1er janvier 2013)

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Ministère de l'Intérieur SG-DICOM/DLPAJ © Fotolia.com 2012

Jobs saisonniers été 2013



L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes, Nantes, Vannes et Lorient, recherche des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. 400 postes à pourvoir.

Conditions .

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- · BAFA non obligatoire.
- Obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest ou Rennes.



Association Epal 10 rue Nicéphore Niepce BP 2 29801 Brest Cedex 09

www.epal.asso.fr le site général de l'Association EPAL www.loisirsbretagne.com les classes d'environnement et l'accueil de groupes en Bretagne

> www.tousencolo.fr les colos en Bretagne



38



Accueils de proximité pour victimes de violences

→Pour les femmes victimes de violences conjugales

En 2012, **104 personnes** accueillies : 102 femmes (dont 6 en couple homo) et 2 hommes (dont 1 en couple homo).

314 entretiens.

14 de 18/25 ans - 36 de 26/39 ans (dont 1 homme) - 46 de 40/59 ans - 8 de 60 ans et +.

Violences physiques : 61 – violences psychologiques : 96 – violences sexuelles : 26 – violences économiques : 84.

Les personnes viennent de l'ensemble du Pays de Dinan.

Une quinzaine de professionnel-le-s de structures (Assistant-e-s de service social – structure intervenant au domicile des personnes, infirmier-e-s en libéral) ont contacté la référente pour avoir des informations, des conseils face à une situation rencontrée.

MODALITÉS DE L'ACTION

Depuis 2012, l'association est labellisée par les services de l'Etat comme « accueil de jour pour les victimes au sein du couple ».

Les plages d'ouverture se sont élargies et l'accueil se fait désormais, à l'Espace Femmes :

• les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 16h. Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Cet accueil fonctionne en lien et en complémentarité des permanences délocalisées de structures départementales :

- du C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) dans les locaux de l'Espace Femmes,), les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 14h à 17h (sur rendez-vous),
- de l'association Adalea Accueil Ecoute Femmes, les 2° et 4° mardis du mois à la M.D.D., 5 rue Gambetta.

△Pour les victimes de violences sexuelles et leurs proches

En 2012, **33 personnes** accueillies : 29 victimes et 4 proches de victimes, toutes des femmes.

La majorité venant du Pays de Dinan.

Moyenne d'âge entre 26 et 40 ans.

MODALITÉS DE L'ACTION

L'accueil de proximité, à l'Espace Femmes, fonctionne :

• le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h. Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Un accueil téléphonique peut être assuré, en dehors de ces plages horaires, et sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous est possible aux heures d'ouverture de l'Espace Femmes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 17h.

LE GROUPE DE PAROLE

Il est ouvert aux victimes de violences conjugales et de violences sexuelles.

Il fonctionne 2 jeudis par mois de 18h à 20h.

Pour y participer, prendre un RV pour rencontrer, d'abord, en individuel, la référente de l'accueil des victimes de violences sexuelles.

PERSONNE RÉFÉRENTE POUR CET ACCUEIL : ANNIE OLLAGNIER

Association Steredenn

Espace Femmes du Pays de Dinan 7 rue Victor Schoelcher – 22100 DINAN

Annie OLLAGNIER – 02 96 85 60 02 (ligne directe) mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

Tania DONGUY - 02 96 85 60 01 (standard - premier

accueil)
Blog: espacefemmes.dinan.over-blog.com

QUELQUES PARTENAIRES

Adalea – Accueil Ecoute Femmes Saint-Brieuc - Centre Hospitalier Spécialisé St Jean de Dieu Dinan - C.I.D.F.F. 22(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn C.M.P. (Centre Médico Psychologique) Dinan - Centre Social Dinan - Maison du Département de Dinan du Conseil Général 22 - Commissariat de la Police Nationale de Dinan - Délégation aux Droits des Femmes 22 de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale - S.P.I.P. (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) - Tribunal de Grande Instance Saint-Malo - Ville de Dinan.

REFERENTE DE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES : CHRISTIANA BAPTISTE

Association Steredenn

Espace Femmes du Pays de Dinan 7 rue Victor Schoelcher – 22100 DINAN

Tania DONGUY - 02 96 85 60 01 (standard - premier accueil)

Christiana BAPTISTE - 02 96 85 60 05 (ligne directe)

mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net Blog : espacefemmes.dinan.over-blog.com

QUELQUES PARTENAIRES

L'A.D.A.J., le C.H.S. (Centre Hospitalier Spécialisé) St Jean de Dieu, le C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn, le C.M.P. (Centre Médico Psychologique) de Dinan, le C.M.P.E.A. (Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents), le Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale, la Mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 22, la Sous-Préfecture de Dinan, le C.R.A.V.S. (Centre Ressource Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles), des associations travaillant spécifiquement sur la problématique.

L'assurance Maladie



CPAM: une adresse postale unique pour tous vos courriers!

J'adresse tous mes courriers pour ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie à son adresse postale unique si je dépends du régime général de sécurité sociale.

Je ne me pose plus de question, j'adresse tous mes courriers (transmission d'une attestation de salaire ou d'une déclaration d'accident du travail, demande de renseignement de formulaires...) quel que soit mon lieu de résidence dans le département à :

CPAM des Côtes d'Armor 22024 Saint-Brieuc cedex 1

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM. Sans cette information, votre dossier ne peut être traité.

Cette adresse postale unique facilite vos démarches et présente de nombreux avantages :

- vous n'avez plus qu'une adresse à retenir pour correspondre avec les différents services de la Cpam,
- · le traitement des courriers est amélioré,
- vos demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.

Promotion du 1^{er} janvier 2013

Médaille d'honneur du travail - Secteur Privé

	M. CHAMANT Serge, TADEN - Formateur, AFPA DISPOSITIF ITINÉRANTS à ST-HERBLAIN
Argent	Mme GABORIAU Catherine, TADEN - Assistante service qualité, CORDON ELECTRONICS à DINAN
	M. LEBRETON Franck, TADEN - Technicien, CORDON ELECTRONICS à DINAN
	M. BIENASSIS Denis, TADEN - Cadre de banque, BNP PARIBAS - GPAC BRETAGNE à SAINT- GRÉGOIRE
Or	M. CROMBEZ Christian, TADEN - Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE à MARNE-LA- VALLÉE
	M. GILLARD Daniel, TADEN - Agent de fabrication, PSA PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES à CHARTRES DE BREATGNE
Grand Or	Mme JOSSELIN Jannick, TADEN - Technicien principal, TR2S SAS à DINAN

Nouveau mode de fonctionnement des déchetteries

À partir du 1^{er} juin elles seront accessibles au moyen d'un badge.

Pour les personnes qui n'ont pas encore fait la demande de ce badge, elles devront se rendre au siège de la communauté de communes de Dinan. Remplir un formulaire, y joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois et une facture d'eau ou d'électricité.

Ce nouveau système permettra de réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers résidents sur le territoire de la CODI et aussi vous garantir des conditions optimales d'accueil et de conseil.

Le nombre de passages est limité à 16 sur une année.

Il peut être prêté dans le cadre d'un service rendu ou de l'emploi d'une personne rémunérée en chèque emploi service.



Barrière à l'entrée des déchetteries

Les pesticides

Le mois de mars est généralement synonyme de retour au jardin. Cette reprise passe, pour quelques particuliers, par la remise en service de leur pulvérisateur.

Une réglementation existe vis-à-vis de l'application de tout produit phyto sanitaire sur et à proximité des points d'eau.

Petit rappel réglementaire :

- Pas de traitement à moins de 1 mètre de la berge des fossés, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau, puits, forages et cours d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN au 1/25000,
- Pas de traitement à moins de 5 mètres des cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits pleins ou discontinus sur les cartes IGN au 1/25000,

• Pas de traitement sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

→ Pour faire sans chimie et entretenir autrement

La première question à se poser est : « Faut-il vraiment désherber? Ne peut-on pas tolérer la végétation en place? »

Conseils généraux :

Un entretien régulier peu contraignant économise des interventions plus lourdes.

Contrôler la végétation indésirable afin de l'empêcher de venir en fleur ou de monter en graine et ainsi d'éviter son expansion.

Pour les zones enherbées :

Entretien courant :

Tondre ou passer la débroussailleuse régulièrement.

Aménagements :

Réensemencez au besoin à l'aide d'un mélange de graminées, implanter des plantes couvre-sols, ne pas oublier de pailler les plantations réalisées (paille, feuilles mortes, broyat de branches, feutre biodégradable,...).

Pour les surfaces dures :

Un balayage régulier (balai de cantonnier) permet souvent de limiter l'implantation des herbes indésirables,

Passé une fois dans la saison, le nettoyeur haute pression élimine mousses, lichens et jeunes plantules.

Quand les indésirables sont implantées, binette, sarcloir et différents outils à main permettent de s'en débarrasser.

Pour les surfaces gravillonnées (les plus difficiles à entretenir!) :

Entretien courant:

Ratissage, binage, sarclage...

Aménagements :

Limiter leur surface (enherbement, dallage, pas japonais...).

Les refaire en mettant en place un feutre géotextile avant l'implantation des graviers.





À MOINS DE 5 MÉTRES des cours

d'eau* IGN figurant en points, traits

pleins ou discontinus sur les cartes

IGN au 1/25000



À MOINS DE 1MÊTRE de la berge des fossés même à sec et des cours d'eau** HORS IGN ne figurant pas sur les cartes au 1/25000





SUR les avaloirs, caniveaux et

∠PLUS D'INFOS :

www.jardineraunaturel.org

Faire son compost – Réduire ses déchets tout en nourrissant le sol



¥Faire son compost, c'est facile

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas composter ses déchets ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir la terre de ses plantations sans frais... les avantages sont nombreux.

Produire un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin, sur son balcon ou sa terrasse n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Quels déchets peuvent être valorisés par compostage ?

Pratiquement tous les déchets organiques : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, etc. Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage. Ce sont vos plantations qui vont être ravies et elles vous en seront reconnaissantes !

Le compostage, un processus naturel

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de microorganismes.

Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus.

Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.

À l'instar de ce qui se passe dans la nature, dans les litières forestières ou de prairies, le compostage à domicile se fait le plus souvent sans élévation notable de température. En effet, si les réactions de dégradation des matières en présence d'oxygène produisent bien de la chaleur, celle-ci s'échappe facilement, contrairement à ce qui se passe dans le compostage industriel'.

Cela n'empêche pas le compostage de bien se dérouler et le compost d'être de bonne qualité. En effet, la plupart des germes pathogènes ne résistent pas à la concurrence des microorganismes du compostage. Toutefois, la montée en température reste insuffisante pour garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. On peut limiter les risques en évitant d'y mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graine car le compost pourrait alors permettre leur propagation.





△Composter, est-ce vraiment utile?

Sans hésitation, la réponse est oui :

- parce que le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit;
- parce que le compostage permet de produire un amendement de qualité pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol.

2 Que peut-on composter?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

- les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

- les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant;
- les graines de certaines plantes (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

La viande peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des animaux et qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas.

Les coquillages et les coquilles d'œufs ne se décomposent pas.

Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération.

^{*}Dans les andains du compostage industriel, la chaleur s'accumule, provoquant dans la masse des déchets une montée de température qui peut dépasser 60 °C.

Farandole de légumes aux anchois



Ingrédients pour 4 personnes

- 1 courgette
- 12 artichauts poivrade (conserve)
- 16 tomates cerises
- 1 boîte d'anchois à l'huile
- · 20 g de parmesan râpé
- huile d'olive
- 1 pincée de sucre
- 1 cuillère à café de thym
- 1 cuillère à café de marjolaine
- 1 cuillère à café de tamari
- sel, poivre

VOTRE RECETTE ICI

Si vous aussi
vous souhaitez,
diffuser votre recette
(avec photo),
merci de l'adresser
à la Mairie ou sur le site:
www.villetaden.com,
onglet contact / service
communication.

Le printemps est l'occasion rêvée d'inventer de nouvelles recettes avec les produits de saison : après la neige, le froid et les produits d'hiver, on est heureux de voir les couleurs et les saveurs arriver sur les étals des marchés!

Un peu de soleil dans les assiettes!



Préparation

- 1_Avec un économe, un coupe légumes rouet ou à spirale (ce que j'ai, une sorte de taille crayon magique), confectionner des spaghettis de courgettes.
- 2_Les plonger dans l'eau bouillante salée pendant 3 mn, les transvaser dans une passoire, les passer sous l'eau froide pour stopper la cuisson et les égoutter.
- 3_Préchauffer le four à 180°C.
- 4_Huiler généreusement un plat à gratin. Disposer verticalement les artichauts, les caler avec les tomates cerises. Saupoudrer les tomates cerises d'une pincée de sucre. Déposer sur chaque artichaut un anchois enroulé sur lui-même. Parsemer sur les artichauts du parmesan râpé, le thym et la marjolaine. Ajouter un fin filet d'huile sur l'ensemble du plat.
- 5_Enfourner une heure. Il est possible de passer sur la position grill pendant 5 mn si on veut donner un côté plus doré.
- 6_Dans un bol, mélanger le tamari et 5 cuillère à soupe d'huile d'olive.
- 7_Assaisonner les spaghettis de courgettes avec la moitié de ce mélange, poivrer.
- 8_Dressage : confectionner au centre de chaque assiette un nid de spaghettis de courgette, y planter 3 artichauts et déposer tout autour 4 tomates cerises. Verser sur les artichauts le restant de mélange tamari/huile.

Se déguste tiède ou froid





Concours des maisons fleuries 2013

Vous avez un jardin harmonieux, un balcon soigné, un parterre original ?

Vous embellissez le cadre de vie des Tadennais, vous méritez d'être récompensés! Alors inscrivez-vous au concours des maisons fleuries.

Le jugement s'effectuera depuis le domaine public, donc tous les décors floraux de votre jardin, balcon et façade doivent impérativement être visibles de la rue.

Le concours concerne le fleurissement d'été. Les membres du jury se déplaceront à l'improviste entre le 1^{er} et le 20 juillet, et

noteront en fonction de l'impression d'ensemble, de l'organisation de l'espace, de l'effet visuel et de la créativité.

Le jury est composé d'élus et de passionnés.

Les bulletins d'inscription sont à retirer en mairie ou à télécharger sur www.taden.fr

Le 28 juin 2013, date de clôture des inscriptions.

Le résultat sera comme chaque année, dévoilé en septembre.

^{*}Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, bulletin municipal, etc.). L'accord du propriétaire pour ces photos est acquis lors de son inscription.

